



*Bel été
à tous !*

Travaux rue de la Gare

Renforcement du réseau eaux pluviales

p. 12

Place Saint-Pierre

Aménagement d'une maison pluridisciplinaire

p. 9

Sommaire

Vos élus	3
Éditorial	3
Actualités	4
Vie municipale	9
Votre territoire	20
Enfance - jeunesse	25
Vie scolaire	28
Vie associative	32
Votre médiathèque	36
État civil	38
Marz'en pratique	39



4



32



25



28



Magazine d'informations municipales de la ville de Marzan
N°45 - Juillet à décembre 2021

Directeur de publication : Denis Le Ralle
Adjointe au directeur de publication : Annie Dréno
Rédaction : élus et personnel municipal
Conception : Agence Le Homard Bleu Communication
06 64 85 28 28 - www.lehomardbleu.bzh
Impression : AG Copy

Crédits photos : Ville de Marzan, Arc Sud Bretagne, DR, Fpk
Tirage : publication gratuite imprimée à 1000 ex. sur papier PEFC issu de forêts gérées durablement
Diffusion : Marz'Annonces est également disponible sur le site web www.marzan.fr

vous accueillent en mairie.



Denis Le Ralle

MAIRE

Sur rendez-vous, de 10h à 12h, tous les jours sauf le samedi

Annie Dréno

1^{ÈRE} ADJOINTE

Finances, vie économique, communication, culture
Le lundi, 10h-12h, sur rendez-vous



Éric Lippens

2^E ADJOINT

Affaires scolaires et générales, enfance - jeunesse, conseil des jeunes, RH
Le mardi, 10h-12h, sur rendez-vous



Martine Dussart

3^E ADJOINTE

Affaires sociales, solidarité, logement, CCAS, fleurissement
Le mercredi, 10h-12h, sur rendez-vous



Christian Trémant

4^E ADJOINT

Affaires sportives, vie associative, événementiel
1^{er} et 3^e samedis du mois, 9h-11h, sur rendez-vous



Sylvie Benneka

5^E ADJOINTE

Travaux, bâtiments, sécurité, voirie, accessibilité, urbanisme
Le jeudi, 10h-12h, sur rendez-vous



Hubert Thuring

CONSEILLER DÉLÉGUÉ



Bientôt un retour à la normale ?

Mesdames, Messieurs,
Depuis Mars 2020, nous traversons une crise sanitaire sans précédent qui impacte nos vies quotidiennes. Verra-t-on bientôt le bout du tunnel ?

Nous l'espérons tous, mais la pandémie nous a appris à rester prudent. Je suis convaincu que seule la vaccination massive pourra nous garantir un retour à une vie normale avec une vie sociale et culturelle retrouvée.

Le conseil municipal réuni le 11 mars a adopté le compte administratif 2020 et voté le budget primitif 2021 le 15 avril. Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts pour la cinquième année consécutive car beaucoup de personnes sont déjà affectées par la crise sanitaire.

Après les vacances nous espérons tous que les associations puissent reprendre une activité normale afin de maintenir le lien social auquel nous sommes tous très attachés.

L'élection du conseil des jeunes, reporté à cause du confinement, aura lieu à la rentrée scolaire de septembre.

Au nom de l'ensemble du personnel et du conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous un bel été, soyez prudents, respectez les gestes barrières pour le bien de tous..

DENIS LE RALLE

Maire de Marzan



Commémoration du 8 mai 1945

En raison de la situation sanitaire, pour la deuxième année consécutive, la cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 s'est tenue en comité restreint au monument aux morts du cimetière municipal. Après avoir prononcé le discours national et la lettre de l'UFAC, le maire, Denis Le Ralle accompagné de deux élus et de trois anciens combattants a déposé une gerbe au monument aux morts. André Le Ray, entouré de son épouse, de Jean Pierre Favry, représentant l'UNC et Joseph Olivier porte drapeau a reçu, des mains de Monsieur Le Maire, la médaille pour ses 20 ans de porte drapeau. « André, en remerciement pour ton dévouement depuis ces nombreuses années, avec l'UNC, j'ai l'honneur de te remettre cette décoration bien méritée. Toutes nos félicitations. » a souligné Denis Le Ralle.



Réseau local d'entraide et de partage

Un dimanche 4 avril sous le soleil pour les débuts du Tiers-Lieu de Marzan. Un Tiers-Lieu ? Autrement dit : Un lieu de partages (matériels, de compétences culturel ou technique, d'envies, de temps) et d'entraide avec une forte envie de créer des liens entre les générations. Ce 4 avril, week-end de Pâques, nous n'avons pas trouvé beaucoup d'œufs en cho-

colat, mais beaucoup de personnes qui sont sorties de leur cachette d'elles-mêmes pour venir à notre rencontre ! Nous avons proposé un stand « jus de Gueules cassées » (nom des fruits et légumes voués à ne pas être consommés du fait d'un délit de faciès...). Il nous a permis de créer notre première « petite action coordonnée et sensée » et donc de commencer à mieux nous connaître. De nombreuses personnes intéressées par ce projet sont venues nous rencontrer. Ce fut un bel élan d'énergie et de joie. Certains ont proposé des idées qui pourraient être portées par ce lieu (Sorties botaniques et ornithologiques, atelier informatique-réparation, atelier pain au levain, atelier lecture, art floral récupération de végétaux, temps musical, échanges, animations, atelier réparation/entretien de cycles, café-concert avec, ateliers éphémères sur les savoir-faire. Ce 4 avril nous a poussé à poursuivre nos rencontres afin de proposer de nouvelles actions autour de ces deux concepts : Entraide et Partages ; qui ces derniers temps, nous ont été bien utiles. Pour en savoir plus, nous avons un petit site sans prétention : <https://ferme.yeswiki.net/Tiers-Lieu/>. Enfin nous avons débuté un réseau de proximité sur le site <https://fr.smiile.com>, vous pouvez nous y rejoindre en créant un compte. Vous serez mis en relation avec des personnes de votre zone d'habitation. Notre objectif est d'avoir une salle pour faire cette mise en relation, mais pour le moment, nous profitons des réseaux virtuels ! Contact : Marie-Laurence THIERRY / marilau.t@zaclys.net / 06.18.05.12.20



Convention Axa pour une mutuelle communale

Une convention pour la mise en place d'une mutuelle communale vient d'être passée avec AXA. Cette convention permet aux habitants de la commune d'avoir accès à une couverture santé attractive qui couvre les besoins de chacun.

Ces complémentaires santé s'adressent à tous, sans limite d'âge ni questionnaire médical. Ce partenariat n'engage pas la commune financièrement.

Les plus de 60 ans et les travailleurs non-salariés pour-



ront bénéficier de tarifs avantageux avec -25% acquis à vie sur toute la durée du contrat. Vous êtes intéressés ?

Vous pouvez laisser vos coordonnées à la mairie ou contacter directement Mme Charlotte MAHE au 06/81/81/83/86 ou par mail charlotte.mahe.am@axa.fr pour prendre RDV.

Les RDV se dérouleront à votre domicile dans le respect des règles sanitaires.

Embarquement pour la Mini Transat !

Transat ? Il ne s'agit pas de chaise longue mais bien d'une traversée de l'océan Atlantique en bateau.

Mini ? Ce n'est pas la distance France-Guadeloupe qui est réduite... le « Mini » fait référence à la taille des voiliers engagés dans cette course créée en 1977 dans le but de renouer avec l'esprit aventureux des premiers transatlantiques : 6.50 mètres de long sur 3 mètres de large. L'équipage est également réduit puisqu'il s'agit d'une traversée en solitaire (pendant 20 jours et sans assistance). C'est pour le marzannais Yann Le Dantec, qui s'y prépare depuis près de 10 ans, un défi sportif, financier et matériel. La commune de Marzan le soutient afin qu'il puisse prendre le départ des Sables d'Olonne le 26 septembre 2021 avec les 84 autres qualifiés. L'exposition et la rencontre organisées en mai à la Médiathèque municipale lui ont permis de se faire mieux connaître du public local. « J'ai ouvert une



cagnotte sur mon site web pour collecter des dons. La mairie de Marzan m'a généreusement alloué une somme de 1 000 €, je suis fier de montrer ce beau nouveau

logo sur ma coque, merci à eux. Bien sûr, il me manque encore beaucoup mais j'ai une telle volonté de traverser l'Atlantique que je suis certain d'y arriver ».

Vous pouvez le suivre et l'aider : Association Mini 727 ACME, Yann Le Dantec tél. 06 60 57 45 77, mail : mini727ACME@outlook.fr, site : www.cotizup.com/mini727acme

Le hangar à plumes

Delphine RUIZ et l'association Virgule propose pendant la saison estivale de juin à Septembre, une restauration sur place ou à emporter dans son food bus. Du Jeudi au Samedi de 18 H à 23 H et le Dimanche de 11 h à 14 H et 18 H à 23 H. Vous pourrez déguster des produits locaux et/ou bio sur fond musical. Une programmation d'événement tout au long de l'été animeront vos soirées, dans un cadre champêtre, au plus proche de la nature face au coucher de soleil. Nouveau cette année, une tente pourra vous abriter en cas de mauvais temps et également un brunch vous sera servi le dimanche midi sur réservation. Pour la programmation, suivez-nous sur Facebook et Instagram : le hangar à plumes. Pour vos réservations : 06 10 55 49 55 (possibilité de faire un devis pour des événements). Lieu : QUESTUDO à Marzan (Google map et waze : taper le hangar à plumes)



IMPORTANT La municipalité de Marzan vous informe de l'ouverture de nouveaux commerces et l'installation de nouveaux services sur la commune. Elle ne pourra être tenue responsable des dommages directs ou indirects liés à l'achat de prestations proposées par ces entreprises.

Cécile Basecq, dessinatrice et graveuse

“Gratter, découper, dessiner des histoires et les imprimer en couleur”. Cécile Basecq, dessinatrice et graveuse en eau-forte, s’est installée sur Marzan il y a maintenant 3 ans. Son atelier est situé sur la commune de Le Guerno au 2 rue des hospitaliers depuis début mai. Elle réalise ses gravures sur cuivre à partir de ses dessins et les imprime à l’aide d’une presse traditionnelle. En 2021, elle illustre son premier livre en association avec Liza Kerivel, écrivaine : EN NOUS (disponible sur le site et à l’atelier).

www.atelier-c6l.com

Cécile Basecq

Rangornet

56130 Marzan



ETMS Entreprise Multi-services Vaugrenard



L’entreprise ETMS basée sur Marzan a été créée en novembre 2019 par M. Vaugrenard Damien 35 ans. « Fort de 17 ans d’expérience dans le domaine des terrassements, de l’aménagement extérieur et d’entretien paysagé, j’ai toujours eu l’envie de réaliser un service à la demande du client ce qui m’a incité à m’investir dans ce projet à multiples services. L’entreprise se différencie par ses 4 pôles d’activités : Pôle terrassement, réseaux divers, aménagements de cour et paysagé. Pôle entretien espaces verts tonte, broyage de branches. Pôle transport livraison de matériaux petite et grande quantité au particulier. Pôle chauffeur indépendant aux entreprises. Je suis également associé à une coopérative basée en Auvergne « hexacop » ce qui me permet d’être une société agréée à 50% du crédit

d’impôt sur le pôle entretien espaces verts, un atout fort pour l’entreprise. Soucieux de réaliser un travail de qualité et d’être présent sur le terrain, j’ai investi dans du matériel de qualité avec des marques reconnues dans chaque domaine et j’ai monté un atelier mécanique nécessaire au bon fonctionnement du matériel. Objectif : être réactif et respecter les délais d’intervention pour un seul but final satisfaire le client ! L’entreprise est jeune, dans un contexte actuel délicat. Elle sera, dans le temps, amenée à se développer en consolidant chaque pôle d’activité par un réseau client. »

ETMS Entreprise Multi-services Vaugrenard. Tous travaux de mini-pelle, aménagement de cour, entretien d’espaces verts. 32, rue des Ajoncs 56130 Marzan. Tél. 06 16 79 35 76. Mail : dvaugrenard56@orange.fr

David Le Bras, élagage

Après avoir été salarié durant 8 années dans le domaine de l’élagage abattage, Monsieur David LE BRAS a créé son entreprise. Titulaire du diplôme « Certification de spécialisation Taille et Soins des Arbres », il propose les prestations suivantes : élagage, taille raisonnée, abattage, abattage d’arbres dangereux, haubannage, dans le respect du végétal et des règles de sécurité.

Contact : David LE BRAS – Porsac – 56130 MARZAN 06 10 02 67 49 - 09 66 88 86 19 - elagage.lebras@gmail.com



IMPORTANT La municipalité de Marzan vous informe de l’ouverture de nouveaux commerces et l’installation de nouveaux services sur la commune. Elle ne pourra être tenue responsable des dommages directs ou indirects liés à l’achat de prestations proposées par ces entreprises.

Zoé Colin, somatothérapeute & massages personnalisés

Zoé Colin propose dans son cabinet à Kerjean (Marzan), une thérapie psycho-corporelle ainsi que des massages personnalisés et intuitifs. « Suite à mes 17 années passées au Spa du Domaine de Rochevilaine (Billiers), j'ai eu l'envie de compléter ma pratique par une formation d'approche thérapeutique. J'ai trouvé dans la somatothérapie le lien entre le corps et le mental que je recherchais. Le massage reste mon outil de base que j'utilise au sein de la thérapie ou en tant que soin à la carte ». La somatothérapie associe l'écoute verbale des émotions, soutenue par des techniques de relaxation et de massage (car le corps peut également exprimer

des blocages émotionnels que le mental refoule). Cette relation d'aide accompagne des problématiques telles que : période de vie difficile – stress – Anxiété ou déprime – sommeil perturbé – manque de confiance en soi et douleurs physiques (d'origine psychosomatique). Certification école E.F.D.S. Des massages à la carte sont également proposés sur 1h ou 1h30, au choix, pour une profonde détente du corps et du mental.

Séances sur rendez-vous au 06 36 07 79 75 ou mail relax@zoe-psycho-somato.fr. Site internet : www.zoe-psycho-somato.fr (opérationnel sous peu).



Stevan Roussel, bureau d'études paysager



Stevan Roussel a créé son bureau d'études paysager : jardin de Réflexion

Stevan Roussel a créé son entreprise en septembre 2020. Pour l'instant, il travaille seul au sein de son bureau d'études.

Il propose deux options. Il peut apporter sa touche professionnelle aux personnes qui font leur jardin eux-mêmes en offrant un visuel de la réalisation future : « L'idée est d'optimiser, d'organiser, de fonctionnaliser leur jardin afin qu'il soit pratique à utiliser et facile à entretenir. Je fais en sorte qu'il soit le plus beau possible. ».

Sinon, il propose aux particuliers de faire l'étude de leur jardin en trouvant le paysagiste

qui va le mettre en place avec possibilité du suivi de chantier. Il travaille aussi avec des professionnels : « Je peux réaliser les études de leurs clients, j'interviens comme une sorte de sous-traitant. »

« Je suis en mesure de réaliser la conception d'un jardin de 50 m² à 10 000 m² et le prix de départ pour une étude visuel est de 350€ »

Jardin de Réflexion, Stevan Roussel, tél. 06 62 06 53 89 ; Site internet : www.jardindereflexion.fr contact@jardindereflexion.fr. Visible sur YouTube, Facebook et Instagram.

Reda A. Oukrine, architecte DPLG

Installés à Marzan depuis bientôt 4 ans, nous travaillons sur des projets depuis la conception, en rénovation et en construction neuve.

Nous avons eu en responsabilité des chantiers d'architecture et d'architecture intérieure, modestes et prestigieux. Diplômes "Architecte dplg", inscrit à l'Ordre des Architectes de Bretagne.

Notre patrimoine morbihannais est très riche, et les compétences artisanales professionnelles permettent l'expression de toutes les sensibilités des futurs habitants.

Habiter un lieu, en plus des aspects techniques, est

bien une expression de soi pour permettre à la beauté de faire partie de notre quotidien.

Nous sommes joignables, et même si notre installation n'est pas tout à fait terminée, nous travaillons et recevons sur rdv en essayant de nous rendre disponible pour conseiller au mieux nos concitoyens.

Reda A. Oukrine
Architecte D.P.L.G.
00 33 6 60 85 22 41
reda@aroarchitecte.fr



IMPORTANT La municipalité de Marzan vous informe de l'ouverture de nouveaux commerces et l'installation de nouveaux services sur la commune. Elle ne pourra être tenue responsable des dommages directs ou indirects liés à l'achat de prestations proposées par ces entreprises.

MARZ'EN RANDO

Rando d'essai pour une rando déchets



Marz'en Rando a organisé le 26 mai une rando de ramassage des déchets sur sa commune. 3 petits parcours ont été explorés afin d'avoir une idée du phénomène de dispersion des débris dans la nature.

Le Maire a accueilli les groupes au départ de la salle des Ajoncs en mettant à disposition gants et sacs poubelles. Après le café municipal, le parcours dans le bourg a montré que Marzan était propre et ses habitants respectueux de l'espace public.

Les chemins de petite randonnée qui prolongent les zones habitées ont livré quelques emballages laissés dans les fossés, avec les inévitables canettes, mais dans l'ensemble, notre campagne résiste mieux que d'autres au phénomène des débris, en

appelant toutefois à la vigilance car un pot d'échappement a quand même été ramassé.

En revanche, dès qu'on s'est rapproché des routes, aires de repos et parkings, les sacs poubelles se sont remplis.

L'aire de Marzan a la plus mauvaise note notamment à cause notamment du nombre impressionnant de mégots qui s'y accumulent. On a aussi remarqué que malgré la présence de sanitaires, l'appel de la nature a formé des tracés vers les bosquets alentours pour inaugurer des lieux d'aisance individuels.

Une autre mauvaise note pour le parking du pont suspendu et son contrebas vers la Vilaine, le panorama invitant peut-être au relâchement du corps et de l'esprit civique.

De gros progrès ont été accomplis pour

responsabiliser les populations et Marz'en rando s'en félicite, néanmoins, notre mode de vie fortement lié à la consommation n'est pas complètement maîtrisé et ses effets laissent encore des traces. Les emballages alimentaires qui échappent aux poubelles sont encore trop nombreux.

L'action de Marz'en rando ne visait pas à nettoyer intégralement les espaces naturels, car ce n'est pas son rôle, elle a néanmoins valeur d'exemple pour tous ceux, très nombreux, qui apprécient une nature vigoureuse exempte de toute souillure visible, sans bien entendu oublier la pollution invisible contre laquelle seule une prise de conscience collective et responsable peut s'avérer efficace.



3 PLACE SAINT-PIERRE

Aménagement d'une maison pluridisciplinaire

L'ancienne maison des religieuses est en cours de réhabilitation pour donner vie à une maison pluridisciplinaire. Les ouvriers ont commencé le ravalement de la façade. Les pierre descellées seront ensuite redispesées en ornement. ENEDIS a établi un devis pour la dépose du réseau électrique actuel et la réalisation d'un branchement collectif pour l'aménagement de cet immeuble 3, place Saint Pierre. Ces travaux comprennent l'enfouissement du réseau électrique au droit de ce bâtiment. le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis s'élevant à 8 926.43 € T.T.C.

Il a été estimé utile d'installer un dispositif de contrôle d'accès pour les logements. Pour ces travaux supplémentaires, l'entreprise DC ENERGIE titulaire du lot n° 14 « Electricité-Ventilation » a établi un devis s'élevant à 800, 65 € T.T.C. Après avis de la Commission des travaux, le Conseil Municipal refuse cet avenant au lot « Electricité-Ventilation ». Un renforcement de la charpente s'avère nécessaire. Pour ces travaux supplémentaires, l'entreprise Thétiot titulaire du lot « Charpente » a établi un devis s'élevant à 4 068, 00 € T.T.C. Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des travaux, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au lot « Charpente ». Par délibération du 15 avril, le Conseil Municipal a autorisé le maire à signer la convention de financement et de réalisation avec Morbihan Energie. Les travaux étaient estimés à 6 400 € H.T. soit 7 680 € T.T.C. et faisaient l'objet d'une parti-



cipation de Morbihan Energies d'un montant de 1 920 € (soit 30 % du coût H.T.). Le reste à charge de la Commune s'élevait à 5 760.00 € T.T.C. Suite à des modifications dans le programme de travaux, son montant estimatif a été réévalué par Morbihan Energies. Une nouvelle convention est proposée : Estimation du coût des travaux : 8 160 € TTC

Participation Morbihan Energies : 2 040 € TTC Reste à charge : 6 120 € TTC. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention qui annulera et remplacera celle validée le 15 avril dernier.

Contrat de Prêt composé de 2 lignes de prêt pour un montant total de 88 841 € pour financer l'aménagement des 4 logements sociaux : Monsieur le Maire informe le Conseil

Municipal qu'il a, en vertu des délégations du Conseil Municipal, accepter l'offre de prêt de la caisse des Dépôts et Consignations pour financer les travaux des 4 logements sociaux. Les principales les caractéristiques financières sont les suivantes : Ligne du Prêt : PLAI Montant : 11 879 euros Durée d'amortissement : 35 ans Index : Livret A Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat -0.2% . Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Ligne du Prêt : PLUS Montant : 76 962 euros Durée d'amortissement : 35 ans Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +0.6%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA.

Il est également nécessaire de contracter un emprunt d'un montant de 300 000 €, pour le financement des travaux d'aménagement de la Maison de Santé et logements. Plusieurs établissements bancaires ont été interrogés : Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Agricole du Morbihan.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a, en vertu des délégations du Conseil Municipal, accepté l'offre de prêt du Crédit Mutuel de Bretagne pour financer les travaux de la Maison de Santé et des 4 logements sociaux. Les principales caractéristiques du prêt sont les suivantes : Montant : 300 000 € pour une durée de 25 ans au taux fixe de 0,86 %.



IFCE - RIFSEEP

Instauration d'une indemnité forfaitaire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'instauration de l'IFCE (indemnité forfaitaire complémentaire pour élections) pour la durée du mandat.

Instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : les objectifs de la refonte du régime indemnitaire de la commune sont

d'appliquer la réglementation relative au régime indemnitaire dans la fonction publique territoriale. L'indemnité comprend deux parts, l'une liée aux fonctions : l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) et l'autre liée aux résultats dénommée complément indemnitaire annuel (CIA). La part fonctions tient compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées. Le com-

plément indemnitaire annuel tient compte des résultats de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Montants du régime indemnitaire :

Crédit global annuel brut :

IFSE : 39 667 €. IFSE « responsabilités spécifiques » : 600 €. CIA : 5 106 €.

Enveloppe globale annuelle brute : 45 373 €.

Fourniture de stores

La Sté Repar'Stores a établi un devis pour la fourniture et la pose de stores à la Mairie. Ce devis s'élève à 1 958 € T.T.C. Le Conseil Municipal donne son accord.

Espaces paysagers

Deux devis ont été demandé pour l'achat de matériaux pour l'aménagement des espaces paysagers : Société Gaugendau Matériaux : Palis et paillage ardoise 750.65 € T.T.C et Société HORTALIS: Toile et agrafes 225.33 € T.T.C. Les élus prennent acte de cette décision.

Installations électriques

Le contrat de maintenance de vérification des installations électriques des bâtiments est expiré, une consultation d'entreprises a été lancée pour cette prestation avec un contrat de 3 ans. Les entreprises Apave et Qualiconsult ont été sollicitées pour une offre de prix. A l'examen des offres, il s'avère que celle de Qualiconsult est la mieux-disante au prix de 876, 00 € T.T.C. par an. Le Conseil Municipal retient cette proposition.

Remise aux normes

Les défauts électriques constatés sur les installations électriques des bâtiments communaux lors du dernier contrôle réalisé par Qualiconsult doivent être corrigés. 2 entreprises ont été consultées Attal Alexandre de Micka'Elec. La proposition la mieux disante de Attal Alexandre a été retenue pour un montant de 1388,20 € TTC.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL Services RH du CDG 56

Intervention du service d'accompagnement RH du CDG56 pour l'élaboration d'un règlement intérieur des services communaux : Le CDG56 propose un devis pour une mission d'accompagnement en vue de l'élaboration d'un règlement

intérieur des services communaux. Ce devis s'élève à 3 382 € pour une mission correspondant à 38 heures de travail. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le CDG56 pour la réalisation de cette mission.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION Service de médecine préventive

La Commune adhère au service de médecine préventive et professionnelle du CDG 56, la convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

Le CDG 56 propose le renouvellement de cette convention pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2021.

MÉDIATHÈQUE

Acquisition d'un nouveau logiciel

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition de la société C3RB pour l'évolution du progiciel Orphée vers Orphée NX + recherche thématique catalogue en ligne pour la gestion des activités

relatives au fonctionnement de la Médiathèque Ce devis s'élève à 2 760 € T.T.C. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'acquisition de ce nouveau logiciel à concurrence du devis présenté par la Société C3RB.

ENTRETIEN

Réparation du tractopelle

La remise en état du tractopelle sera confiée à la Société Blanchard de Mal-

ville (44) pour la somme de 9 323,69 € T.T.C.

GROUPEMENT DE COMMANDES Achat de masques Covid-19

M le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne la convention de refacturation suite à la commande groupée de masques réutilisables.

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID19, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a proposé à la commune, qui l'a accepté, le groupement des commandes de masques réutilisables, afin que celle-ci puisse en doter son personnel et ses administrés pour tout ou partie. La commune a indiqué à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne son besoin en masques réutilisables. Pour satisfaire cette demande, deux dispositifs ont été activés conjointement : commande auprès de l'Usine Invisible : 260 unités au prix unitaire de 6,33 € le masque, com-

mande auprès de La Fabrik à Chapeaux : 2360 unités au prix unitaire de 3,70 € le masque.

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a passé commande des unités précitées et a payé l'intégralité des frais correspondants sur son budget principal. Par circulaire du 28 mai 2020, la Préfecture du Morbihan a indiqué soutenir financièrement les collectivités territoriales pour l'achat de ces équipements. Cette aide se définit comme suit : « Sont éligibles au remboursement partiel par l'Etat, les achats de masques à usage sanitaire et les masques à usage non-sanitaire visés par l'arrêté interministériel, en cours de publication, relatif à l'application du taux réduit de TVA aux masques de protection, effectués par les collectivités entre le 13 avril 2020 et le



1er juin 2020. » Par ailleurs, il a été convenu entre la commune et la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, la prise en charge du solde restant dû à parts égales entre la Communauté de Communes et la commune. Pour la commune de Marzan, le montant à payer s'élève à 3 880,20 €

INSTALLATIONS D'EAU SANITAIRE Contrôle et recherche de légionelles

Le contrat de contrôle des installations d'eau sanitaire (recherche de légionelles) des bâtiments est expiré, une consultation d'entreprises a été lancée pour cette prestation avec un contrat de 3 ans. Les entreprises Apave et ACS ainsi que le La-

boratoire Départemental d'Analyses du Morbihan ont été sollicités pour une offre de prix. A l'examen des offres, il s'avère que celle du Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan est la mieux-disante au prix de 910, 51 € T.T.C. par an.

Vente d'une épareuse

L'épareuse qui équipait le tracteur John Deere n'est plus utilisée, les travaux étant désormais réalisés par les services de la Communauté de Communes. Un acquéreur de ce matériel propose de l'acheter pour la somme de 4 500 €. Le Conseil Municipal autorise la vente de l'épareuse au GAEC Caillet d'Allaire pour la somme de 4 500 €.

Contrôle des hydrants

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance des hydrants est expiré, une consultation d'entreprises a été lancée pour cette prestation avec un contrat de 3 ans. Les entreprises SAUR, Veolia et Qualiconsult ont été sollicitées pour une offre de prix. A l'examen des offres, il s'avère que celle de la SAUR est la mieux-disante au prix de 877, 80 € T.T.C. par an. Le Conseil Municipal retient la proposition de la SAUR.

Des conteneurs enterrés

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne fournit les conteneurs à ordures ménagères à enterrer mais les travaux de génie civil sont à la charge des Communes. Le devis établi par la Société Le Mée LTP pour la réalisation de ces travaux rue de la Source s'élève à 10 910, 16 € T.T.C. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

DEMANDE DE SPONSORING Projet voile pour la Mini Transat



Monsieur Yann Le Dantec a sollicité la commune pour un sponsoring en vue de sa participation à la mini transat. Le dossier de présentation de son pro-

jet a été communiqué au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal accorde à Monsieur Le Dantec une aide de 1 000 €.

TRAVAUX RUE DE LA GARE

Renforcement du réseau eaux pluviales

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition de maîtrise d'œuvre présentée par le Bureau d'Etudes M : Eau conseil de LAVAL en vue du renforcement du réseau d'eaux pluviales rue de la Gare (partie située entre le 6 rue de la Gare et la rue de la Fontaine). L'estimation de ces travaux (pose d'une canalisation de diamètre 400 sur une longueur d'environ 200 mètres) s'élève à 60 000 € H.T. pour lesquels le Bureau d'Etudes M : Eau conseil propose de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre rémunérée à hauteur de 5 % du montant HT des travaux soit 3000 € HT. le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec



le Bureau d'Etudes M : Eau conseil tel que présenté et l'invite à solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale pour ce programme

de travaux. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a, en vertu des délégations du Conseil Municipal, accepté l'offre de prix de l'entreprise S.B.C.E.A. pour un montant de 69 393.60 € TTC.

Vente d'un terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les trois propriétaires riverains de la parcelle cadastrée ZR 222 à Kertamic se sont portés acquéreurs pour chacun de la partie située dans le prolongement de leur propriété respective. le Conseil Municipal autorise la vente de cette parcelle d'une contenance totale de 1015 m2 au prix de 12 € le m2. Les acquéreurs prendront à leur charge les frais de division de cette parcelle ainsi que tous actes nécessaires à cette acquisition.

Travaux de voirie

Monsieur le maire informe que deux devis Charier et Le Mée ont été reçus pour la réalisation des travaux d'entretien de la voirie au lieu-dit Kergrisy et sur la route de la Héchaie. Le Conseil Municipal suit l'avis de la commission travaux et propose de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise Charier pour un montant de 33 818,40 € TTC.

URBANISME

Télétransmission des actes

Avenant à la convention @ctes concernant la télétransmission des actes d'urbanisme soumis au contrôle de légalité : Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2131-1 et suivants. Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité. Vu l'adhésion à Méga-

lis Bretagne. Considérant la convention @ctes relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée entre la commune et le représentant de l'État ; Considérant la volonté de la commune de procéder désormais à la télétransmission des actes d'urbanisme ; le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention @ctes portant sur la dématérialisation des actes d'urbanisme.

Indemnisation des piégeurs de ragondins

Par délibération du 11 mars 2021, l'indemnité versée aux piégeurs de ragondins a été fixée à 56 € pour la campagne 2020 (comme pour la campagne 2019). Pour la campagne 2021, il propose de fixer l'indemnité à 66 € et d'offrir un repas au restaurant. Cinq volontaires ont participé à cette campagne et ont piégé 157 ragondins. Le Conseil Mu-

nicipal donne son accord à l'unanimité.



LIEU-DIT LA CASSIÈRE

Cession d'un délaissé de voirie

Monsieur Michel Le Thiec a sollicité la commune afin d'acquérir une partie de la voie communale n° 42 au lieu-dit la Cassière, représentant une surface d'environ 240 m². Conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière, la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. La partie de la voie communale en cause est un délaissé de voirie sur l'emprise duquel aucune circulation automobile ni piétonne n'existe. Son aliénation ne porte donc pas atteinte aux fonctions

de circulation et de desserte de la voie communale. Monsieur le Maire propose : d'approuver le déclassement sans enquête publique préalable de la partie de la voie communale n°42 située au lieu-dit la Cassière, représentant une surface d'environ 240 m² d'en approuver la cession à Monsieur Michel Le Thiec au prix de 0.45 €, de préciser que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs, - de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant et toutes les pièces s'y rapportant. Le Conseil Municipal approuve la proposition sauf deux abstentions.



ASSOCIATIONS

Les subventions 2021 votées

La commission des Affaires Socio-culturelles propose d'attribuer pour 2021, les subventions suivantes. Le Conseil Municipal suit les propositions de la Commission et vote les subventions tel qu'indiqué ci-contre :

A.S Garde du Pont Eveil de l'enfant	350,00 €
Jeux Te Dis	90,00 €
Marzan Sporting Club	500,00 €
A.S Garde du Pont Football	3 000,00 €
Amicale des Boulistes	100,00 €
Marzan Boxing Club	1 100,00 €
A.S Garde du Pont Breizh Sport Basket	500,00 €
A.S Garde du Pont Cyclisme	300,00 €
Marz'en rando	270,00 €
Amicale laïque Le Pigeon-Vert	100,00 €
Club de l'Amitié Marzan	550,00 €
Anciens combattants (AFN)	100,00 €
En avant les P'tits Loups Marzan	180,00 € + 375,00 €
Le Cercle MARZ'ARTS	280,00 €
Les MARZANERS	500,00 €
Association de chasse	270,00 €
APEL Saint Gildas Marzan	100,00 €
Alcool Assistance La Croix d'Or Herbignac	50,00 €
Souvenir Français	100,00 €
Amicale des Donneurs de Sang La Roche Bernard	100,00 €
Ass. veufs et veuves Morbihan	70,00 €
Ligue contre le cancer VANNES	60,00 €
Assoc. Cinéma La Couronne	300,00 €
SNSM Pénerf Damgan	150,00 €
Pupilles des sapeurs-pompiers	70,00 €
TOTAL	9 565,00 €

Pas d'augmentation des taxes locales 2021

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de fiscalité directe locale dont le produit revient à la Commune. La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et ce à compter de 2021. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur leur territoire. Les communes se voient donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'additionner au taux communal sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables. En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit : Taxe d'habitation (gel du taux sans modulation possible) : 14.06%. Taxe foncière communale sur les propriétés bâties : 17.97%. Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties : 15.26% : 33.23%. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.74% Le Conseil Municipal fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2021 à 33.23 % et le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 2021 à 45.74 %.

LE GUERNO

Arrêté de révision du PLU

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet « arrêté » de révision du PLU de Le Guerno. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le projet qui lui est présenté.

TÉLÉPHONIE INTERNET

Installation d'un pylône

La société ITAS Ouest TDF installe un pylône de téléphonie internet sur le site de la Gravelle. Celui-ci est édifié sur un terrain communal cadastré ZH n°42 d'une superficie globale de 2367 m². En décembre 2020 le Conseil Municipal avait autorisé le maire à signer le bail avec la société ITAS Ouest TDF pour une durée de 20 ans moyennant un loyer annuel de 3000 €.



BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE MARZAN

Compte de gestion 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion, dressé par Madame la Trésorière Publique de la Roche-Bernard, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'ac-

tif, du passif. L'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer sont en tous points identiques au compte administratif. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce compte de gestion 2020.

Compte administratif 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Dréno Annie, adjointe, délibérant sur le Compte Administratif 2020 dressé par M. Le Ralle Denis, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré : lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, constate pour la comptabilité du budget principal Commune de Marzan, les identités de valeurs

avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à ce titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que mentionnés au compte administratif. Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat 2020

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020. Le compte administratif 2020 révèle une capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement s'élevant à 601 736,53 € et un besoin de

financement de la section d'investissement de 439 695,14 €. En conséquence, M. le Maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit : 439 695,14 € au financement de la section d'investissement 162 041,39 € en report à nouveau de la section de fonctionnement.

LOTISSEMENT LES MIMOSAS

Rétrocession d'une parcelle

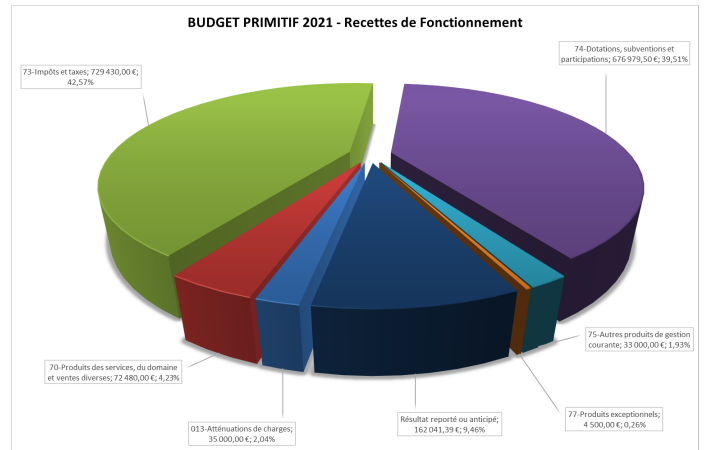
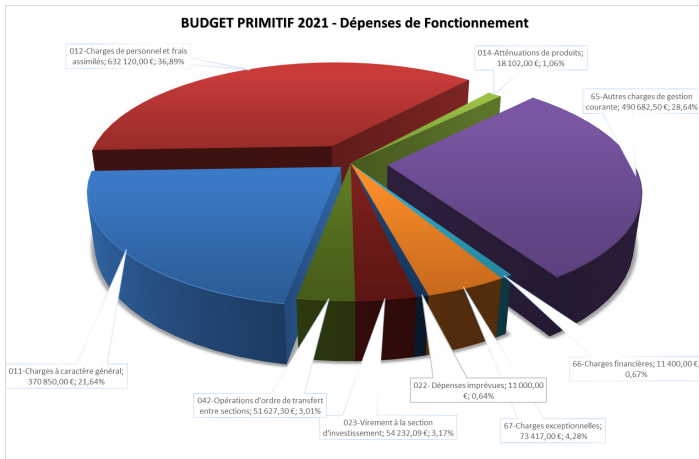
Il existe dans l'emprise du lotissement privé « Les Mimosas » une parcelle cadastrée section ZS n° 271 sur laquelle avait été réalisé un bassin d'orage recueillant les eaux pluviales dudit lotissement et celle de la voirie communale surplombant le lotissement. Une réunion entre les représentants de l'ASL Les Mimosas, le représentant de la SARL FFL, lotisseur et propriétaire de la parcelle cadastrée section ZS n° 271, Me Martin avocat de l'ASL Les Mimosas, Me Le Calvez notaire à La Roche Bernard, Monsieur le Maire et Madame la première adjointe s'est tenue en Mairie le 31 mars 2021. L'objet de cette réunion était le devenir de cette parcelle, son entretien et

l'entretien du bassin d'orage situé sur cette parcelle. Au terme de cette réunion, Monsieur le Maire a consenti à proposer au Conseil Municipal d'accepter la cession de cette parcelle à titre gratuit à la Commune, les frais de cession étant pris en charge par la SARL FFL actuelle propriétaire ainsi que les frais de constitution d'un acte de servitude de passage en faveur de la Commune sur les parcelles constituant les parties communes du lotissement cédées par la SARL FFL à l'ASL Les Mimosas. En contrepartie de cette cession, la Commune assumerait seule la charge de l'entretien du bassin d'orage. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE MARZAN

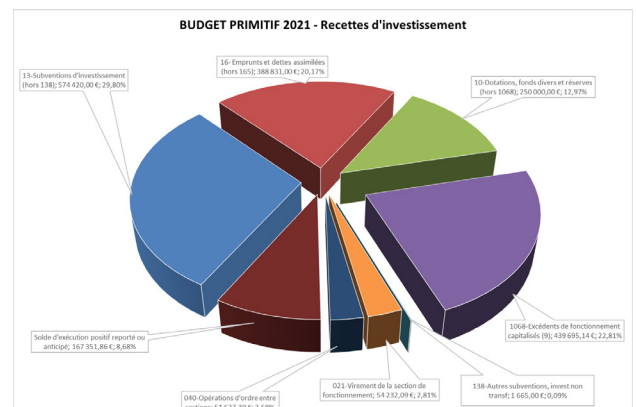
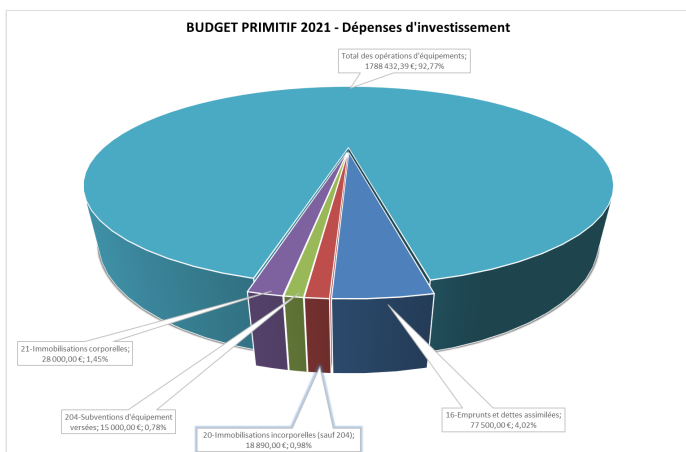
Budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés vote le budget primitif 2021 relatif au Budget principal de la Commune de Marzan, qui s'équilibre, comme suit : Fonctionnement | dépenses : | 713 430, 89 €. Fonctionnement | recettes : | 713 430, 89 €. Investissement | dépenses : | 927 822, 39 €. Investissement | recettes : | 927 822, 39 €.



011-Charges à caractère général	370 850,00 €	21,64%
012-Charges de personnel et frais assimilés	632 120,00 €	36,89%
014-Atténuations de produits	18 102,00 €	1,06%
65-Autres charges de gestion courante	490 682,50 €	28,64%
66-Charges financières	11 400,00 €	0,67%
67-Charges exceptionnelles	73 417,00 €	4,28%
022- Dépenses imprévues	11 000,00 €	0,64%
023-Virement à la section d'investissement	54 232,09 €	3,17%
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 627,30 €	3,01%
Total	1 713 430,89 €	100,00%

013-Atténuations de charges	35 000,00 €	2,04%
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	72 480,00 €	4,23%
73-Impôts et taxes	729 430,00 €	42,57%
74-Dotations, subventions et participations	676 979,50 €	39,51%
75-Autres produits de gestion courante	33 000,00 €	1,93%
77-Produits exceptionnels	4 500,00 €	0,26%
Résultat reporté ou anticipé	162 041,39 €	9,46%
Total	1 713 430,89 €	100,00%



16-Emprunts et dettes assimilées	77 500,00 €	4,02%
20-Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 890,00 €	0,98%
204-Subventions d'équipement versées	15 000,00 €	0,78%
21-Immobilisations corporelles	28 000,00 €	1,45%
Total des opérations d'équipements	1 788 432,39 €	92,77%
Total	1 927 822,39 €	100,00%

13-Subventions d'investissement (hors 138)	574 420,00 €	29,80%
16- Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	388 831,00 €	20,17%
10-Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	250 000,00 €	12,97%
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	439 695,14 €	22,81%
138-Autres subventions, invest non transf	1 665,00 €	0,09%
021-Virement de la section de fonctionnement	54 232,09 €	2,81%
040-Opérations d'ordre entre sections	51 627,30 €	2,68%
Soled d'exécution positif reporté ou anticipé	167 351,86 €	8,68%
Total	1 927 822,39 €	100,00%

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Organisation de la mobilité : vers un transfert

La loi du 24 décembre 2019 d'organisation des mobilités (LOM) invite les communautés de communes à se prononcer avant le 31 mars 2021 sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité, dans les conditions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT). L'hypothèse d'une prise de compétence « mobilité » a fait l'objet d'une étude approfondie par la communauté de communes Arc Sud Bretagne qui a été portée à la connaissance de chaque commune membre suite à la délibération du conseil communautaire du 16 mars dernier. Le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la prise de compétence mobilité. Dans le cas où le transfert de compétence est acté par délibérations concordantes des communes membres et de la communauté de commune, cette dernière deviendra une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) compétente

pour l'organisation de tous les services énumérés à l'article L. 1231-1-1 du code des transports sur son territoire intercommunal appelé « ressort territorial », la compétence d'organisation de la mobilité n'étant pas sécable. En revanche, une communauté de communes AOM est libre de choisir les services qu'elle souhaite mettre en place. Autrement dit, elle n'est pas tenue d'organiser tous les services énumérés par l'article L. 1231-1-1 du code des transports. Des actions ont été engagées telles que l'adhésion à EHOP et à la plate-forme Ouestgo pour développer le covoiturage, l'aide au financement d'aires de covoiturage, l'élaboration d'un schéma directeur cyclable en cours, L'expérimentation d'itinéraires cyclables par la création de nouveaux, la mise en service prévue en 2021 d'une location longue durée de vélos à assistance électrique. Par ailleurs, la Communauté de Communes est compétente en matière de transports scolaires

des primaires par délégation de la Région. En cas de transfert, les communes perdent la compétence et seule la communauté de communes pourra, en tant qu'AOM, organiser les services de mobilité sur le territoire de la communauté de communes. le Conseil Municipal émet un avis favorable au transfert, à la communauté de communes, de la compétence mobilité telle que prévue aux articles L. 1231-1 et L. 1231-1-1 du code des transports et de l'ajout de la compétence au sein des statuts de celle-ci, au titre des compétences facultatives, en ces termes : « organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code », autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération, charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la communauté de communes Arc Sud Bretagne.

JURY D'ASSISES 2022 Tirage au sort effectué

Le Conseil Municipal est invité à procéder, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de 3 personnes âgées de 23 ans au moins au 31.12.2021 en vue de la constitution de la liste préparatoire au jury d'assises 2022. La liste définitive des 512 jurés pour le Morbihan sera établie par une commission présidée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Vannes. Ont été tirés au sort : Mme Guichard Claudine, M. Stévant Ludovic, M. Bellegot Bernard.

PROPOSITION

Une mutuelle santé communale

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des représentants de la Société AXA qui lui ont proposé la signature d'une convention permettant l'accès des administrés à une mu-

tuelle santé à des tarifs remisés de 15 à 25 % suivant les différentes situations.

Le Conseil Municipal, par 7 voix « pour » et 1 voix « contre », accepte cette proposition.



TERRASSEMENT, AGRÈS, SUBVENTIONS...

Aménagements autour de la piste BMX



Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les différents devis établis. Le Conseil Municipal retient les offres suivantes : Terrassement + terrain pétanque : Eurl Guégan TP pour un montant de 8 347,80 € HT soit 10 017,

36 € TTC- Parcours de santé : fourniture de 10 éléments aluminium + 1 panneau réglementaire : AGORA Collectivités pour un montant de 7 845,00 € HT soit 9 522,00 € TTC -Piste d'athlétisme : fourniture de 6 agrès fitness + 1 table de ping-pong :

AGORA Collectivités pour un montant de 5 365,00 € HT soit 6 738,00 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département pour l'attribution d'une subvention au titre de la PST.

PASSATION DE MARCHÉS

Création d'un groupement de commandes

Création d'un groupement de commandes pour la passation du marché relatif : aux missions d'assistance et de conseil pour la passation des marchés publics d'assurance, à la réalisation de travaux de signalisation horizontale et verticale, aux contrôles de sécurité incendie sur les matériels, à la réalisation de travaux de Point A Temps Automatique (PATA) sur la voirie.

La mutualisation des achats est une des actions inscrites dans le Schéma Directeur d'Organisation et de Mutualisation des Services, approuvé par délibération du Conseil Communautaire n°109-2015 en date du 22 septembre 2015. Les groupements de commandes présentent deux intérêts majeurs : D'une part, ils permettent de disposer des compétences techniques, juridiques et financières dont certains acheteurs pu-

blics – les petites collectivités publiques généralement – ne disposent pas, ce qui permet d'améliorer l'efficacité des organisations publiques. D'autre part, ils suscitent, grâce à des économies d'échelle, des prix plus compétitifs par rapport aux prix qu'un acheteur public obtiendrait s'il lançait seul sa consultation. Il est proposé la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et la commune de Marzan.

Il est proposé de désigner la Communauté de Communes comme coordonnateur de ce groupement et de choisir la formule de groupement intégré partiel : le coordonnateur pilotera la procédure du marché jusqu'à sa notification au titulaire.

Après notification, chaque membre du groupement assurera la bonne exécution

du marché pour ce qui le concerne.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal à l'unanimité : décide d'adhérer au groupement de commandes, accepte que la Communauté de Communes soit le coordonnateur de ce groupement, autorise le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement autorise le Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, en sa qualité de coordonnateur, à engager la procédure de consultation, signer et notifier les pièces relatives à ce marché, désigne les personnes suivantes pour représenter la Commune au sein de la commission d'appel d'offres créée pour ce groupement : Membre titulaire : M. Denis Le Ralle Membre suppléant : Mme Sylvie Benneka, s'engage à exécuter, avec l'entreprise retenue, le marché ou accord-cadre dont la commune est partie prenante.

ASSOCIATIONS

Vers une reprise des activités associatives

Un grand bravo à tous les membres des associations de Marzan. Depuis plus d'un an, vous devez vous adapter aux contraintes sanitaires liées à la Covid 19 et pourtant votre détermination et votre motivation sont restées intactes.

Cette année semble une éternité sans manifestation associative. Vous constatez que sur ce Marz'annonces beaucoup d'associations n'ont pas inséré d'article puisque la majorité d'entre elles a dû suspendre totalement son activité.

Nous sommes convaincus que vos adhérents de 2019 -et des nouveaux- rejoindront vos associations respectives à la rentrée de septembre. Avec l'accélération de la campagne de vaccination, l'horizon semble plus dégagé. Vous êtes les acteurs du lien social et nous comptons sur vous. Nous souhaitons de tout cœur que la rentrée soit presque « normale » et que toutes les associations puissent reprendre progressivement leurs activités avec sérénité et sécurité.

En attendant, prenez soin de vous. L'équipe municipale

AMICALE LAIQUE de l'école du Pigeon Vert	Sandra VAUGRENARD	06 78 40 17 05	amicaledupigeonvert@gmail.com
	Gwenal PENSEC	06 68 31 61 10	
	Marine RICO	06 41 89 08 79	
OGECE , école SAINT GILDAS	Marie-Claire ALLAIN		ogec.marzan@orange.fr
APEL école SAINT GILDAS	Virginie ALLIOT	06 10 02 87 23	apel.st.gildas56130@gmail.com
MARZ'ARTS	Patrice BEAUBE	06 75 15 34 65	marzarts56@orange.fr
FOLIYE (association d'expression artistique)	Elodie BLANCARD	06 47 83 28 86	foliye.marzan@gmail.com
OPH (Objectif Permanent : L'HOMME)	Louba SCHILD	06 42 83 40 45	loubaschild@gmail.com
CLUB DE L'AMITIE	Martine DUSSART	02 99 90 85 93	
Jeux Te Dis	Louissette LEBEAUPIN	06 78 49 95 33	jeuxledesdis@orange.fr
Amicale des boulistes	Yvette THEBAUD	06 33 36 15 39	patrick.thebaud560474@orange.fr
			bsmb56130@gmail.com
Breizh Sport Marzan Basket	Céline DESGRES	06 77 89 43 43	
BAOC club de Badminton	Bertrand CLEMENT	06 12 34 70 80	baoc.asso@gmail.com
Eveil de l'Enfant	Frédérique GARMIGNY	06 18 11 42 39	eveildelenfant.multisports@gmail.com
La Garde du Pont Football	Anthony HERVY	06 61 57 25 84	hervyanthony56@gmail.com
La Garde du Pont Cyclos	Claude LUCAS	06 70 06 43 90	gpmcyclisme@gmail.com
Marzan Boxing Club	Franck MORICE	07 81 26 40 22	marzanboxingclub@gmail.com
Marz'en rando	Hélène HERVY	06 33 61 68 37	marzanrando@laposte.net
Association de Baby Foot	Emmanuel SICHERE	06 15 85 67 99	manu.sichere@laposte.net
Sporting Club Marzan	Charline COLIN	06 33 17 24 94	sportingclubmarzan@gmail.com
Marz'yoga	Marie-Laure GERBAUX	02 23 10 96 08	mlgerbaux@laposte.net
Marzaners Rock'n'Roll	Dominique JOST	06 66 20 93 34	marzaners@gmail.com
Association de chasse	Jean-Marc NOEL	06 63 77 64 75	vincent.poulard@orange.fr
Club des supporters	Marc FLOHIC	06 07 46 10 22	flohic.marc@orange.fr
En avant les p'tits loups	Karine LE BRAS	06 02 37 57 91	ealpl@neuf.fr
Groupement des Associations (location de matériel)		06 67 66 94 00	
	André LE BOT	02 99 90 65 23	
AFN (anciens combattants)	Jean-Pierre FAVRY	02 99 90 98 58	
Le Sourire de Théo	Maryse STEPHAN	06 88 71 38 89	lesouriredetheo@orange.fr
Association St Miguel	Florence De Pinieux	06 45 23 54 17	

UN PEU D'HISTOIRE

L'eau autrefois et aujourd'hui

Dès la préhistoire nos ancêtres installaient leur campement près d'un fleuve ou d'un cours d'eau. Puis au fil des siècles les hommes ont appris à s'organiser pour l'acheminer au mieux et au plus près de leur habitation. Aujourd'hui, lorsque nous ouvrons un robinet, l'eau coule comme par magie. Combien de fois effectuons-nous ce geste banal dans une journée ? Nous n'en savons rien tellement il est fréquent ! Pourtant à une époque, pas si lointaine pour certains d'entre nous, il n'en était pas de même. En 1945, 70% des communes rurales n'étaient pas desservies par le réseau de distribution d'eau potable à domicile. A Marzan lors de la réunion du Conseil Municipal du 24 avril 1960, les élus donnent leur accord pour adhérer au « Syndicat de communes en vue de la réalisation d'un réseau de distribution d'eau potable ».

M. Vincent Paulay fut désigné délégué du Syndicat. Il regroupait les communes de Questembert, Péaule, Marzan, Le Cours, Molac et Larré. Ce n'est qu'en 1965 que le bourg de Marzan sera desservi en eau potable. Ensuite, des travaux de distribution d'eau potable dans les villages s'étalèrent sur plusieurs années car il fallait construire des kilomètres de réseaux. Les villages de Kergrisy et Kertouard ont été desservis en 1973. Mais avant c'était comment ? Pour les besoins alimentaires, pour la toilette, la vaisselle, il fallait aller puiser l'eau



à la fontaine ou au puits qui se trouvait parfois à 200 mètres de l'habitation. Porter deux seaux d'eau n'était pas chose facile, l'astuce consistait à mettre un cerceau qui tenait les seaux écartés du corps et rendait ainsi la tâche moins difficile.

Nous ne connaissons pas la douche quotidienne, seulement un bain dans la lessiveuse ou une baignoire en guise de baignoire une fois par semaine. L'eau était chauffée sur le feu de la cheminée ou sur la cuisinière. Les autres jours nous nous contentions d'une toilette sommaire du visage et des mains avec un gant de toilette.

Le lavoir pour la lessive : Le 3 février 1851, l'assemblée législative de Napoléon III vote

un crédit de 600 000 francs destiné à subventionner à hauteur de 30% la construction des lavoirs dans les communes. Dès lors, toutes les communes vont posséder leur lavoir communal. Celui du bourg de Marzan se trouve au Costan, les vestiges sont encore visibles au bord du chemin de randonnée qui part de l'église. Dans les campagnes, il y avait un lavoir dans presque tous les villages ou groupe de villages. Le lavoir était un lieu de rencontre et de discussions pour les lavandières. C'était l'ancêtre des réseaux sociaux !

La lessive se faisait une fois par semaine, généralement le lundi. Après avoir fait tremper le linge les lavandières le brossait et savonnait au savon de Marseille puis le tapait au battoir en bois pour le laver en profondeur. Les draps, mouchoirs, torchons et serviettes étaient ensuite mis à bouillir dans une lessiveuse avant d'être rincés. Le travail était harassant, et l'hiver, les mains des lavandières étaient gelées, elles souffraient de « l'onglée ».

Nous sommes souvent nostalgiques du temps passé mais, non, tout n'était pas mieux avant ! Ouvrir le robinet ou tourner le bouton de la machine à laver sont un confort de vie que le progrès des technologies nous a apporté depuis un demi-siècle. Nous disposons d'une distribution d'une eau de qualité. Préservons sa qualité puisqu'elle est garante de notre santé.



LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les sacs jaunes

Collecte en porte à porte ou dépôt en point d'apport volontaire. Sur la majeure partie du territoire d'Arc Sud Bretagne, la collecte sélective des emballages recyclables est effectuée en porte à porte.

Le tri est important car les agents de collecte ont pour consigne de laisser les sacs jaunes comportant d'importantes erreurs de tri.

Un calendrier annuel des jours de collecte pour chaque commune est réalisé chaque année. Il est disponible en Mairie, à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne ou sur les sites internet des collectivités. Il

est primordial de le respecter pour le dépôt de vos sacs jaunes dans la rue.

Si le camion de collecte ne vient pas jusqu'à chez vous, vous devez déposer vos emballages recyclables dans un des points d'apport volontaire présents sur votre commune. Tous les emplacements sont indiqués sur le site internet d'Arc sud Bretagne (<https://www.arc-sud-bretagne.fr/déchets>) ou sur l'application « Guide de tri ».

Infos en plus

Petit rappel des consignes de tri obligatoires :
- Les bouteilles et flacons en plastiques de type

alimentaire jusqu'à une contenance limite de 5 litres (bouteilles d'eau, jus de fruits...) ; Produits d'hygiène (shampooings, ...) ; Produits d'entretiens non nocifs ou dangereux.

- Les emballages en aluminium ou acier type boîtes de conserves bien vidées, barquettes alu ou aérosols (déodorants par exemple)

- Les petits cartons ou cartonnets autorisés jusqu'au baril de lessive non souillés ou humides

- Les briques alimentaires type lait ou jus de fruits.

! Attention, le papier et les journaux, revues et magazines sont à séparer des emballages.

Stop au dépôt au pied des bornes

Pour la santé de tous, la salubrité et le respect de l'environnement, stop aux incivilités ! Le dépôt des déchets, en vrac ou en sacs au pied de bacs de collecte des ordures ménagères est interdit, conformément au règlement de collecte qui régit le territoire d'Arc Sud Bretagne.

Chacun est appelé au respect des consignes pour l'utilisation des points d'apport volontaire :

- **Conteneur « verres »** : Les déchets en verre déposés (pots, bocaux et bouteilles)

doivent être vidés, en vrac et sans sac. Il est inutile de laver le verre avant de le jeter.

- **Conteneur « papiers »** : tous les papiers (journaux, magazines, prospectus, lettres, enveloppes, annuaires, livres, cahiers non broyés ni déchirés) sont acceptés en vrac et non mouillés.

- **Conteneur « emballages recyclables »** : les bouteilles et flacons en plastique, les cartonnets, les emballages en acier et en aluminium doivent être déposés en vrac et sans sac. Ils ne doivent comporter ni polystyrène, ni

film plastique.

- Conteneur « ordures ménagères » : ils doivent impérativement être jetés dans des sacs fermés. C'est la condition pour éviter les mauvaises odeurs. Le volume des sacs ne doit pas excéder 30 litres.

Infos en plus

Tout déchet déposé à un endroit non conforme constitue une infraction : l'abandon de déchets sur la voie publique est interdit et les contrevenants sont passibles d'une contravention de 3^{ème} classe.



PRISE DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ

Arc Sud Bretagne devient AOM

La Loi d'Orientation des Mobilités (dite Loi LOM), du 26 décembre 2019, transforme en profondeur la politique des mobilités sur le territoire, avec un objectif simple : des transports à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

Cette loi donne la priorité aux transports quotidiens et aux nouvelles solutions pour se déplacer plus facilement, avec une volonté de tirer parti de la révolution numérique, pour proposer de nouveaux services aux usagers.

Elle vise également le développement de transports plus propres, avec notamment l'inscription dans la loi de la fin de la commercialisation des voitures à énergies fossiles carbonées d'ici 2040, le déploiement de la recharge électrique ...

La loi LOM a invité les Communautés de Communes à se prononcer avant le 31 mars 2021 sur la prise de compétence mobilité. En effet, les intercommunalités ont été identifiées comme l'échelon privilégié pour exercer cette compétence.

Dans l'hypothèse de cette prise de compétence « mobilité », Arc Sud Bretagne, avec l'expertise de 2 cabinets d'étude, a identifié plusieurs enjeux de mobilité spécifiques sur le territoire, notamment : une population vieillissante, des jeunes sans véhicule, une part importante d'« autosolisme » (1 personne seule dans sa voiture) pour les trajets du quotidien.

Arc Sud Bretagne devient AOM

Les conseillers communautaires ont délibéré le 16 mars dernier pour exercer la compétence Mobilité ; Arc Sud Bretagne devient alors AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité. Cette décision permet à la collectivité d'organiser librement la mobilité sur son territoire sauf pour les services traversant (cas des lignes de cars vers Vannes par exemple), qui restent de compétence régionale.

Cette décision permet aux élus de poursuivre le déploiement du Plan de Mobilité Rural, approuvé en février 2019, avec notamment comme actions : élaborer d'un



schéma directeur cyclable et réaliser des itinéraires cyclables identifiés, développer le co-voiturage, aider au financement d'aires de co-voiturage, mettre en service une location longue durée de vélos à assistance électrique (prévu pour l'automne 2021).

COVID-19

La vaccination sur le territoire d'ASB

En janvier dernier, en l'espace d'une semaine, un centre de vaccination a été monté sur Muzillac grâce à la forte mobilisation des professionnels de santé libéraux, des pharmaciens, de la commune de Muzillac et de la Communauté de Communes. Arc Sud Bretagne a mis à disposition ses locaux, du mobilier ainsi que du personnel, afin qu'une petite dizaine de personnes soit présente chaque jour de la semaine pour accueillir les patients. Les élus du territoire se sont mobilisés et assurent bénévolement un pré-accueil à l'extérieur du centre. Installé dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Vacances à la Carte, sans impact pour les enfants, puisque ce service a été ménagé à côté et maintient le programme d'activités prévu, le centre de vaccination a permis dès la fin mai d'atteindre l'injection de plus de 10 000 doses !

Afin d'accélérer la vaccination sur le territoire de la Communauté de Communes, ce

dispositif a été dupliqué temporairement par les élus du secteur de La Roche-Bernard. Un centre éphémère de vaccination, destiné aux personnes de plus de 70 ans ou aux personnes de plus de 50 ans présentant des risques de comorbidité, a été installé dans la salle de sport de Nivillac, mise à disposition par Arc Sud Bretagne.

De nombreux acteurs du canton ; les professionnels de santé (médecins, infirmiers, pharmaciens), l'Espace Autonomie Est Morbihan, les élus et agents des collectivités, la Communauté de Communes, ses communes et les trois communes morbihannaises de Cap Atlantique, les bénévoles, les associations, les pompiers se sont collectivement mobilisés, sans dispositif Doctolib et avec la volonté de vacciner ses habitants. Les communes ont complété leur planning respectif réparti au prorata de leur population d'ânés et appelé un à un les candidats au vaccin. Il a fallu en-

suite trouver le matériel (médical, paramédical, informatique, mobilier, protection de sol, bar-num...) et le mettre en place en respectant les consignes sanitaires, puis ouvrir le centre aux candidats au vaccin en optimisant les 80 flacons mis à disposition par l'Agence Régionale de Santé. Du 15 au 17 avril, en seulement 3 jours, ce centre éphémère a pu réaliser 953 lères injections au lieu des 750 prévues initialement ! La seconde injection s'est déroulée du 20 au 22 mai dernier.

Bruno Le Borgne, Président de la Communauté de Communes, remercie l'ensemble des personnes sans lesquelles ces deux opérations n'auraient pas été possibles. Ce centre éphémère a prouvé la capacité du territoire à s'organiser dans un délai très court au service de ses habitants. Les relations nouées avec les acteurs de la santé permettent d'entrevoir des prochaines collaborations au service des habitants d'Arc Sud Bretagne.

DAMGAN LA ROCHE-BERNARD TOURISME

Nos éditions disponibles gratuitement



Notre Magazine de destination

Il reprend les points forts de notre territoire décliné en plusieurs thèmes, des idées d'expériences à vivre, une rubrique « ce n'est que pour les enfants », un carnet d'adresses et la carte touristique.

Le Guide Festivités

Chaque été, l'Office de Tourisme édite un agenda des animations proposées sur notre territoire. Cette année encore, malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire, 3 Guides été seront édités, couvrant les mois de juillet, août et septembre.

Toutes nos éditions touristiques sont disponibles gratuitement dans nos 3 bureaux.

Profitez de notre service billetterie, super pratique et malin !

Évitez les files d'attente, réservez chez nous vos croisières, loisirs, sorties nature et autres parcs de loisirs. Profitez de tarifs préférentiels sur plusieurs billetteries

Un réflexe !

damgan-larochebernard-tourisme.com

313 000 visiteurs en 2020

Agenda festif et culturel, circuits de randonnée, idées d'activités et d'expériences à vivre en famille, avec vos amis, le temps d'une journée, d'un week-end, d'une semaine, bonnes adresses gourmandes...

Musée de la Vilaine maritime

Vieux quartiers - La Roche-Bernard

Ouvert du 8 juillet au 29 août - du jeudi au dimanche de 10h - 12h / 14h - 18h.

Hôtel particulier des XVIe et XVIIe siècles, retrouvez le patrimoine maritime et fluvial, l'histoire des ponts. Expositions thématiques.

Visites guidées du Musée et des vieux quartiers : du jeudi au samedi à 10h30

Proposé par l'Office de Tourisme. Durée 1h30 - Tarifs : Adulte : 5 €. Enfant de 8 à 16 ans : 3 €

Sur réservation : Office de Tourisme : 02 99 90 67 98

Port du masque obligatoire



MISSION LOCALE DU PAYS DE REDON

L'accompagnement des 16-25 ans



GJ
Garantie Jeunes

La Mission Locale m'accompagne pour entrer dans la vie professionnelle

Je la joue collectif!

#1jeune1solution

www.unml.info

Jeunes 16-25 ans
Passez en mode *avenir!*

Le Réseau des Missions Locales



La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.

Des places supplémentaires en Garantie jeunes. L'année 2021 voit le nombre de jeunes pouvant accéder à la Garantie jeunes doubler. Avec un assouplissement des conditions d'entrée, la Garantie jeunes peut s'adresser à vous. Elle consiste en un accompagnement intensif, collectif et individuel, avec l'objectif de multiplier les expériences professionnelles et faciliter votre accès à l'autonomie. En contrepartie, vous bénéficiez d'une allocation de 497,01 par mois. Venez nous rencontrer à la Mission locale pour en parler.

L'accès aux soins une priorité depuis de nombreuses années. Depuis plusieurs années maintenant, l'accès aux soins

et à une bonne prise en compte de l'ensemble des problématiques de santé des jeunes constitue une priorité pour la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine ... et davantage aujourd'hui dans le contexte que nous connaissons.

-Permanences psychologue : Nous proposons un accès, sur rdv, à une permanence avec une psychologue afin de pouvoir aborder les difficultés que vous rencontrez, dans un cadre confidentiel. Ce service, actuellement disponible 1 jour par semaine, devrait être renforcé très bientôt.

-Accueil Maison Des Adolescents (MDA) : besoin de parler sur des sujets tels que les relations familiales, amicales ou amoureuses, la scolarité, le stress, la déprime ou encore les

questions de santé, la Maison des adolescents de Loire Atlantique, dans la cadre du projet CONTACT, vous propose un accueil pour les jeunes de 11 à 21 ans au 3 rue Charles Sillard.

-Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) : ces permanences vous permettent de répondre à toutes vos questions relatives à votre consommation. Le principe est de faire le point, éventuellement de proposer une aide. Toutes les problématiques d'addiction peuvent être abordées : l'usage d'alcool, de cannabis, la pratique de jeux vidéo ou de l'utilisation d'Internet...

-Médecin généraliste : depuis plusieurs mois un médecin généraliste propose, non pas des consultations, mais des permanences de conseil et d'écoute sur l'ensemble des questions de santé que vous pouvez vous poser. Contactez la Mission locale pour plus d'information et prendre rendez-vous.

Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire ! N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, Instagram, Twitter et YouTube. Pas encore inscrit(e) ? Pour bénéficier de nos services, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Tous à vélo !

Aujourd'hui, de nombreuses propositions autour du vélo sont à portée de pédale : Aménagement des anciennes voies ferrées : Arc sud Bretagne continue de relier les communes entre elles en aménageant les anciennes voies ferrées. Bientôt, vous pourrez circuler d'une ville à l'autre en toute sécurité ! Sur Marzan, la voie cyclable qui traverse la commune a été refaite récemment et bientôt reliera Marzan à la Roche Bernard et Marzan Muzillac. Terrain de bi-cross : Le long de la voie ferrée se trouve le terrain de bi-cross. Celui-ci va être complété par d'autres activités sportives tel qu'une table de ping-pong, une piste de course, des agrès et un terrain de pétanque. De quoi s'occuper, s'amuser et faire du sport ! Location de vélos électriques avec Arc Sud Bretagne: En 2021, Arc Sud Bretagne propose la location

de vélos électriques pour circuler de manière écologique et sportive pour vos trajets professionnels. Si vous êtes saisonnier, en recherche d'emploi, vous avez des tarifs réduits afin d'accéder plus facilement à ces services. lien web pour inscription location vélo électrique:

https://www.arc-sud-bretagne.fr/sites/default/files/page/FORMULAIRE_INSCRIPTION_VAE.pdf

Report de la journée "Tous à vélo !"

Nous avions prévu d'organiser une journée "tous à vélo" le 4 avril qui a dû être annulée pour cause de covid. Elle est reportée au 3 octobre 2021. Cette journée a pour but de nous faire découvrir notre ville autrement qu'en véhicule motorisé et nous motiver à faire nos trajets quotidiens le plus possible à vélo. Pour

le moment, les villes participant à cette action sont Billiers, Arzal et Marzan. Nous espérons d'ici octobre que d'autres communes nous rejoindront pour cette journée.

Si vous êtes intéressés pour monter une action autour du vélo le 3 octobre, comme : Apprendre à réparer son vélo, apprendre aux enfants les règles de conduite à vélo, récolter les idées des utilisateurs de vélos, décorer la commune, ou toute autre animation autour du vélo, contactez la mairie pour nous laisser vos contacts afin que l'on vous prévienne pour participer à la préparation de cette journée.

Plus nous serons nombreux à se mobiliser pour cette journée, plus l'action portera et permettra de mettre en place des parkings vélo, plus de voies cyclables et plus de sécurité.



Suivez Marzan sur Facebook !

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur la page Facebook de la Ville de Marzan.

SIVU DE LA ROCHE-BERNARD

Besoin d'assistantes maternelles



Le SIVU de la Roche Bernard regroupe 7 communes (Camoël, Férel, La Roche Bernard, Marzan, Nivillac, Pénestin et Saint Dolay) et compte en moyenne 150 naissances chaque année.

Le nombre d'assistantes maternelles est en baisse actuellement : 75 au total en activité pour l'ensemble des

communes, 6 assistantes maternelles sur la commune de Marzan. Sur certaines communes du territoire, l'offre l'accueil n'est plus suffisante pour répondre à la demande des familles. Si vous souhaitez des renseignements ou avez le projet de devenir assistante maternelle, vous pouvez contacter le Relais assistantes maternelles, qui vous trans-

mettra toutes les informations nécessaires concernant : Les démarches à effectuer, La formation et l'agrément d'assistante maternelle. Tout renseignements sur le métier d'assistante maternelle. Le RAM est ouvert du lundi au vendredi. Nous pouvons vous renseigner par téléphone ou sur RDV – Fermé le mercredi après midi.

Assistante maternelle, pourquoi pas moi ?

Vous avez envie de travailler avec des enfants, de les accompagner dans leur développement, le métier d'assistante maternelle peut vous intéresser. Relais assistantes maternelles Espace Lourmois 56130 Nivillac.02.99.90.78.56 ramlrb@orange.fr

Les comptes rendus de conseil municipaux et les publications en ligne

Retrouvez l'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux dans leur intégralité en lecture en ligne sur le site web de la mairie de Marzan : www.marzan.fr. Sur ce même site Internet, vous trouverez le format numérique de cette publication ainsi que celles du Petit Marz'Annonces publié chaque mois.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Des activités pour tout âge toute l'année

Les Accueils de Loisirs de Marzan pour juillet et Péaule pour août accueilleront vos enfants, pour l'été 2021, du 7 juillet au 1er Septembre inclus comme suit : Du 7 au 30 Juillet 2021, accueil des enfants à l'A.L.S.H de Marzan, Du 2 au 13 Août 2021, accueil des enfants à l'A.L.S.H de Péaule, dans le cadre de la mutualisation, du 16 Août au 1er Septembre 2021, accueil des enfants à l'A.L.S.H de Marzan, dans le cadre de la mutualisation. L'ALSH de Marzan sera ouvert pendant les vacances de Juillet (accueil de votre enfant sur Marzan) du 7 au 30 Juillet 2021.

Du 2 Août au 1er Septembre 2021, l'accueil organisé par le SAJ de Péaule (accueil de votre enfant à Péaule du 2 au 13 Août et accueil de votre enfant à Marzan du 16 Août au 1er Septembre 2021). Un planning d'activités est réalisé en fonction de l'âge de l'enfant : 3-5 ans / 6-7 ans et 8-13 ans.

Pendant le mois de Juillet, nous proposons différentes activités ludiques, sportives et des sorties sur le thème « L'été en Folie ».

Les inscriptions pour cet été sont possibles à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas pour les enfants ha-

bitants sur Marzan, Arzal et Le Guerno et ceux des autres communes. Sur ces vacances, nous proposons : Le vendredi 9 Juillet, pour les 3/5 ans, une sortie Poney à Kerlarno, le vendredi 9 Juillet, pour les 6/7 ans et les 8/13 ans, une animation skate à l'A.L.S.H, le lundi 12 Juillet, pour les 3/5 ans, une sortie Train et vedette jaune à la Roche Bernard, le lundi 19 Juillet, pour les 6/13 ans, une sortie Accrobranche à Celt'Aventure, le mardi 20 Juillet, pour 3/5 ans, une visite de la ferme de la petite arche de la vallée, le Jeudi 22 Juillet, pour tous les enfants, une découverte des oiseaux (3/5 ans) et une découverte des insectes avec création de refuges à insectes (6/13 ans), le mardi 27 Juillet, pour tous les enfants, une randonnée contée avec la compagnie Les Embobineuses (au matin pour les 3/5 ans et l'après-midi pour les 6/13 ans), le jeudi 29 Juillet, pour tous les enfants, une visite insolite de Guérande et de ses remparts suivi d'une après-midi plage à La Turballe. Le mois d'Août, l'équipe de Péaule propose différentes activités ludiques, sportives et des sorties sur le thème « Les Jeux ». Des sorties (accrobranche, plage, Parc des Naudières, structures gonflables,) et grands jeux seront proposés aux enfants tout au long du mois d'Août. Si vous souhaitez prendre connaissance des plannings d'activités,

vous pouvez le trouver sur le site de la commune : marzan.fr service « vie quotidienne » - « ALSH ».

Rentrée septembre 2020-2021 pour l'ALSH de Marzan

Pour l'année 2020-2021, l'A.L.S.H de Marzan sera ouvert tous les mercredis hors vacances scolaires, à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas pour les enfants habitants sur Marzan, Arzal et Le Guerno. L'A.L.S.H se déroulera sur Marzan avec une restauration possible à la salle polyvalente de Marzan. Les horaires d'accueil restent inchangés (de 9h-11h50 le matin et de 13h30 à 17h30 l'après-midi) et l'A.L.S.H accueillera les enfants entre 7h15 et 18h45 (horaires d'ouverture de l'ALSH avec le service garderie payant au quart d'heure). Afin de pouvoir organiser au mieux le service des mercredis de Septembre, nous demandons aux familles d'inscrire leur(s) enfant(s) à partir du 30 Juin 2021.

Renseignements

Pour toutes questions, informations complémentaires ou inscription, vous pouvez joindre la directrice de l'ALSH – Anne-Sophie AYRAULT – au 02.23.10.29.10 ou alsh@marzan.fr





ÉCOLE SAINT-GILDAS

De la vie à l'école malgré la crise sanitaire

Et voilà une année scolaire qui touche déjà à sa fin !

Malgré la crise sanitaire, la vie de l'école a été maintenue ! L'ensemble de la communauté éducative peut en être fier !

Projet d'école autour des JO

« Bien dans sa tête, Bien dans son corps, Bien dans ses baskets, Bien dans ses chaussures de sport ! »

Dans le cadre de notre projet et de notre partenariat avec Arc Sud Bretagne, les élèves ont aussi pratiqué différents sports olympiques cette année.

Les classes maternelles, se sont essayés à l'Athlétisme avec Théo. Courir, sauter haut, sauter loin, lancer... Les élèves s'en sont donnés à cœur joie.

Les élèves en CE1 ont, quant à eux, découvert le Golf, grâce à Magda et à Basile. Ils ont appris à se servir d'un putter pour déplacer une balle et la diriger vers une cible fixe. Après un entraînement acharné, ils ont tous réussi à guider leurs balles sur de petits parcours. Puis, gagnant en habilité, ils se sont affrontés sur la longueur des tirs. Tous ont apprécié l'expérience et espèrent prolonger cet apprentissage.

Les CE2 ont découvert le baseball avec Delphine ! Au programme : lancer, réception, course, agilité, précision ... Quel plaisir de pratiquer ces différents sports sur la cour ou en salle de sports !

Et les CM se sont initiés à l'escrime ! « En garde ! Prêts ? Allez ! Halte ! Escrime/bouteille ! » Le respect de l'autre, le respect des règles et le courage sont des valeurs primordiales de l'escrime. Ici pas de fleuret, ni de sabre, ni d'épée... seulement des bouteilles d'eau gazeuse ! Mais quel bonheur de s'essayer aux présentations, fentes et duels.

Du 1er au 5 février, nous avons vécu la semaine Olympique et Paralympique. Nous avons réalisé diverses activités afin de découvrir ce que sont les jeux olympiques. Par exemple, les élèves de GS ont découvert le Japon (qui devait accueillir

les JO en 2020). Ils ont également fait de la relaxation à partir du texte «Le cerisier du Japon». Chaque élève devait imaginer être un arbre dont seules les branches et les feuilles bougent avec le vent.

Challenge Marzan-Tokyo

Depuis septembre, nous parcourons Marzan-Tokyo. A ce jour (fin mai), 3508,65 kms ont été parcourus par les élèves de TPS à CM2. Nous avons aussi découvert et/ou redécouvert les chemins Marzan-nais. Notre commune ayant de superbes chemins, nous les avons arpentés à plusieurs reprises au bénéfice des apprentissages et de notre parcours vers Tokyo.

Intervention musicale CMR

Comme chaque année, Adeline Josse est intervenue en Education Musicale auprès de tous les élèves de l'école.

Ainsi, les CE2 ont pu finaliser leur projet musical autour de l'album « La couleur des émotions » d'Anna LLenas. Ils ont créé des ambiances sonores différentes et chanté de jolis chants illustrant la Joie, la Tristesse, la Colère, la Peur, la Sérénité, l'Amour... Ils lisent également chacun à leur tour un petit bout de ce merveilleux album. Une magnifique création à entendre !

Le Carnaval de l'école

Le 16 février, nous sommes entrés dans le Carême en fêtant mardi gras !

A cette occasion, les élèves se sont vêtus de leurs plus beaux déguisements. Ils ont ainsi paradé dans la cour et dans leur classe. De quoi donner de la couleur et de la gaieté alors que la lassitude de la situation sanitaire pointait le bout de son nez.

Action caritative « Au bonheur des enfants de pédiatrie »

A l'occasion du Carême, l'école a organisé l'« Opération Sandwichs » le jeudi 25 Mars. Le repas habituel de la cantine ou de la maison a ainsi été remplacé par un sandwich au tarif de 3,50 € (prix du

repas de cantine). Les bénéficiaires ont été reversés à l'Association « Au bonheur des enfants de pédiatrie ». Avec notre soutien et celui de l'UGSEL, l'association qui aide les enfants hospitalisés à mieux vivre leur séjour à l'hôpital, souhaite financer la venue, chaque semaine, d'un musicien dans les services de pédiatrie du Morbihan. Un petit rien qui permet de grande chose !

Les voyages scolaires

La traditionnelle Classe de Neige n'a pas pu être organisée à cause de la COVID19.

A défaut de la montagne, les CM2 vont pouvoir se rendre au Puy du Fou, les CMI feront de l'accrobranche à Savenay, les CP-CE se rendront au Château de Ranrouët, à Herbignac et les maternelles au Parc de Branféré à Le Guerno !

Inscriptions 2021-2022

La rentrée prochaine est déjà lancée. Anne-Laure Stevant, la directrice de l'école, se tient à la disposition des familles qui souhaitent inscrire leur enfant à la rentrée de septembre 2021. Les parents ayant des enfants nés en 2019 (de janvier à septembre 2019) ou nés en 2018 sont invités à prendre rendez-vous pour une inscription. Les inscriptions sont également possibles dans les autres niveaux de classe. Il est simplement nécessaire de prévoir le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant.

Nous proposons une rencontre individuelle à chaque famille souhaitant inscrire son enfant. Celle-ci permet de vous présenter le projet d'établissement, les locaux, le fonctionnement de l'école, les diverses activités, le personnel éducatif et pédagogique et les associations.

Vous trouverez déjà des informations sur le blog de l'école : <http://ecolepriveestgimarzan.blogspot.com>

Vous pouvez contacter Anne-Laure Stevant par téléphone au 02 99 90 61 54 ou par mail à l'adresse suivante eco56.stgi.marzan@ensignement-catholique.bzh



OGEC, AEP ET APEL

OGEC et AEP...

L'OGEC est composé de parents d'élèves. L'OGEC, responsable de l'entretien des bâtiments et des travaux de maintenance est, aussi employeur du personnel non enseignant. L'OGEC adhère à l'Union Départementale des OGEC (UDOGEC).

Travaillant en étroite collaboration avec l'AEP, Association Propriétaire des bâtiments, l'OGEC organise régulièrement de petits travaux (balayage de cour, petits travaux dans les classes, ...) et mène de plus importants projets comme la rénovation de l'ancien bâtiment ou le changement du système de chauffage. C'est à chaque fois l'occasion de se retrouver dans une ambiance très conviviale.

APEL...

L'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre organise plusieurs manifestations servant à récolter des fonds pour les enfants scolarisés, permettant notamment d'apporter une aide financière pour les sorties scolaires.

Composée de parents d'élèves bénévoles, l'association est dynamique et se mobilise même en temps de crise sanitaire. Ainsi, contrairement à l'année dernière, l'APPEL a pu proposer plusieurs ventes, tels que les chocolats de Noël, des plats à emporter, des gâteaux et des saucissons.

Les élèves de l'école, les enseignants, le personnel, les membres des associations vous souhaitent un très bel été 2021 !



ÉCOLE LE PIGEON VERT

Morceaux choisis de la vie des classes



Voici quelques morceaux choisis de la vie des classes en cette fin d'année scolaire :

« **Dans la classe de TPS-PS-MS** , nous étudions l'album La grenouille à grande bouche, nous avons fait des ateliers de débrouillardise pour apprendre à nous déplacer comme les animaux de l'histoire. Et avant de rentrer dans la classe nous devons lire un mot de passe ! »

« **Chez les PS-MS-GS**, nous semons des graines de basilic, de thym, de ciboulette, de persil et de tomates cerises dans des boîtes à œufs.

En sport, nous jouons au jeu des balles brûlantes. Il faut lancer le plus de ballons dans le camp adverse. Au bout d'une minute, nous rassemblons les ballons de les camps pour les compter. L'équipe qui en a le moins a gagné. »

Chez les CP, cap sur la lecture et l'écriture : « Nous écrivons des devinettes animalières pour nos camarades et nous lançons le dé pour trouver quand, qui, quoi et où se passe une phrase inventée à écrire. »

Les CE1 : « nous nous rendons à la salle de sport le mardi et pratiquons un jeu collectif qui s'apparente au handball. Et en classe, nous avons écrit un livre sur la Terre avant le plastique. »

Les CE2-CM1 préparent en classe des dessins cachés pour les élèves de la mater-

nelle. C'est un projet qui les motive! Il s'agit de cacher des objets dessinés dans un grand dessin

« Après avoir lu Harry Potter au premier trimestre nous nous sommes intéressés à la mythologie grecque au deuxième trimestre. Les Dieux grecs n'ont plus de secret pour nous ! »

Les élèves de CMI- CM2 vous racontent : « nous préparons des exposés que nous présentons au reste de la classe. Et en anglais, nous avons lu les lettres de nos correspondants du collège Jean Rostand de Muzillac. Ces lettres sont rédigées en anglais, il va falloir leur répondre, in English please! Nous nous rendrons au collège au mois de juin. »

Et parmi les projets communs :

Le 100e jour d'école de l'année

« Si nous avons passé le 100ème jour d'école à la maison, c'était l'occasion pour chaque élève de créer sa propre collection de 100 objets, 10 paquets de 10 objets.

Nous avons laissé libre cours à notre imagination et photographié nos collections. Elles ont été publiées sur le blog. »

Quand le Pigeon Vert voit la vie en bleue!

Le jeudi 18 février c'était une journée bleue au Pigeon vert. Le ciel était magnifiquement de la partie.

« Dans le désordre, nous avons travaillé sur

la vague d'Hokusai et ses trois teintes de bleu.

Nous avons préparé de la pâte à crêpes bleue.

Nous avons tracé des rectangles et nous y avons peint un camaïeu de bleus.

Nous avons essayé la technique d'Henri Matisse en peignant du papier dans un camaïeu de bleu, puis en découpant et collant différentes formes. »

Intervention d'un auteur à l'école

« Dans la classe des PS MS GS, nous recevons Sophie Adriansen. Par petits groupes, les enfants écrivent avec elle un conte détourné du Petit Chaperon Rouge! »

Les CE2-CM1-CM2 ont eu également l'intervention de Sophie Adriansen pour écrire un roman sur le thème du respect, de la lutte contre harcèlement et de la bienveillance.

Les portes ouvertes, habituellement réalisées en mars, n'ont pas pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire. Mais l'équipe du Pigeon Vert vous invite à venir visiter son blog pour avoir un petit aperçu de notre école et de nos projets. Nous postons chaque semaine l'article du jeudi!

L'adresse est la suivante : <http://pigeonvert-ma.toutemonecole.fr/>

Les inscriptions pour l'année prochaine sont ouvertes : vous pouvez vous rapprocher de l'école par mail à l'adresse ec.0560600Y@ac-rennes.fr ou par téléphone au 02 97 42 94 79



ÉVEIL DE L'ENFANT MULTISPORTS MARZAN

Une nouvelle saison particulière

Ce début année a été de nouveau marqué par des « stop and go » pour les activités de l'association Eveil de l'Enfant Multi-sports Marzan. Nous avons dû arrêter et reprendre les séances au gré des annonces gouvernementales et des mesures sanitaires en vigueur. Malgré tout, nous avons pu organiser des séances en extérieur au stade du haut de Marzan pour le plus grand bonheur des enfants. A ce sujet, nous vous remercions pour votre compréhension et adhésion aux différents changements que nous avons été contraints d'organiser pour assurer le plus de séances possibles sur cette période. L'association remercie aussi Philippe Babin pour son adaptabilité et ses propositions d'activités en extérieur qui ont fait la joie de nos p'tits adhérents. Depuis le 19 mai, nous avons l'autorisation d'utiliser de nouveau la salle des sports ; nous privilégierons pourtant les séances (vélo, athlétisme, karaté, sports de balle,) en plein air lorsque la météo le permettra jusqu'à la fin de la saison. La dernière séance du Samedi 26 Juin 2021 sera l'oc-

casion d'organiser notre rencontre tant attendue enfants / parents, elle se déroulera aussi en extérieur si le soleil est de notre côté. Cette séance sera aussi l'occasion d'échanger lors de l'assemblée générale, autour d'un petit verre de jus de fruit. Par ailleurs, le bureau de l'association est à la recherche de nouveaux membres pour étoffer l'équipe en place et apporter de nouvelles idées, de l'énergie et de la bonne volonté. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, n'hésitez pas à vous faire connaître ! Nous espérons que les enfants ont apprécié cette saison avec ses diverses activités sportives, bien que celle-ci se soit de nouveau déroulée sur une période pour le moins particulière. Nous vous souhaitons un bel été à tous et vous donnons rendez-vous dès le mois de septembre pour démarrer une nouvelle saison que nous espérons la plus normale possible.

Bureau : Frédérique Garmigny
- Anne Brochu - Gwennaelle Plottin Le Dantec

Animateur : Philippe Babin



GP MARZAN FOOTBALL

Une reprise de la compétition très attendue

Après des débuts très prometteur dans toutes les catégories, les championnats ont été interrompus par la crise sanitaire.

La GP Marzan a cependant eu la chance grâce à une municipalité conciliante, de poursuivre les entraînements. Conscient que la saison a été compliquée, le bureau a décidé d'accompagner ses adhérents en

baissant le prix de moitié de toutes les licences.

Si vous souhaitez nous rejoindre, la GPM sera heureuse de vous accueillir que vous soyez joueur, dirigeant ou bénévole. Les arbitres confirmés ou les personnes souhaitant le devenir, peuvent contacter le club, de nombreux avantages et aides leur seront alloués.

Même si cette reprise est attendue par tous, le respect des protocoles mis en place est nécessaire si nous voulons poursuivre notre sport.

Sportivement,

Le Bureau de la GP Marzan.

Contact : Mr HERVY 0661572584

gpmarzanfoot@gmail.com

BAOC

Rejoignez le club de badminton de Marzan

Vous en avez marre de tourner en rond dans votre salon ? Vous avez réaménagé votre jardin trois fois et vous êtes encore tentés de changer de place à votre petit jardin miniature japonais ? Vous avez commencé à creuser un trou devant votre terrasse pour en faire une mare à canards ? Et construit un poulailler géant à étages derrière votre garage ? Vous avez repeint en bleu électrique toutes les pièces de votre maison ? Et commencé à tondre votre pelouse en étoile ? Stop !!! Nous avons la solution ! Fini les confinements à répétition !

Venez rejoindre le BAOC dès le lundi 6 septembre 2021 ! Votre vie va changer ! Du badminton, de la bonne humeur, de la rigolade en barres, de l'effort, des matchs endiablés et intenses, du rêve et du bonheur...et oui c'est tout ça le BAOC ! La reprise s'annonce folle ! (Dans le respect des gestes barrières et du protocole sanitaire bien sûr). Les horaires restent inchangés pour la saison prochaine : entraînement le lundi de 19h à 21h et le jeudi de 19h30 à 21h30. On vous attend ! Pour plus d'information : baoc.asso@gmail.com ou 06-12-34-70-80



ASSOCIATION MARZ'ARTS

Des animations à venir

La crise sanitaire a encore fait des siennes en ce début d'année ne permettant pas aux associations d'apporter un peu d'animation dans la commune. L'Association MARZ'ARTS a donc dû annuler le troc plantes de printemps en mars et l'exposition peintures « Les Toiles de Marzan » en mai.

pour que la rentrée s'annonce meilleure, et nous permette d'organiser sur un week-end une exposition alliant la peinture, la photo et la sculpture dans les salles des Ajoncs les 23 et 24 octobre prochain et en même temps, le troc-plantes. La Fête des Soupes au profit de la Ligue contre le cancer reste également programmée pour le 21 novembre. Restons optimistes !!!

Nous allons croiser les doigts

MARZAN BASKET

Recrutement pour la saison

Pour le bonheur de tous, les entraînements du club Breizh Sports Marzan Basket (BSMB) ont enfin pu reprendre fin mai ! Nos adhérents ont ainsi pu retrouver le chemin des terrains et la joie de jouer de nouveau ensemble en intérieur dans des conditions quasi normales ! Des sourires, des rires et de l'envie ! Un grand merci à toutes les personnes et à la municipalité qui ont œuvré pour que cette reprise soit possible. Maintenant préparons la

saison à venir ! Tu as envie de rejoindre nos différentes équipes et partager la bonne humeur de nos adhérents ? Alors n'hésite plus et viens t'inscrire au BSMB (Breizh Sports Marzan Basket) ! Nous recrutons en : U9 (Années 2013/2014/2015), U11 (Années 2011/2012), U13 (Années 2009/2010), U15 (Années 2007/2008), U18 (Années 2005/2006).

Pour toute information et pour toute inscription, merci de nous envoyer un e-mail à

l'adresse suivante : bsmb56130@gmail.com

Nous recherchons également des personnes/parents bénévoles souhaitant nous rejoindre pour encadrer et/ou préparer la prochaine saison ! Toutes les bonnes volontés sont et seront toujours les bienvenues :) Merci à toutes et tous et à très vite ! La team BSMB

P.S. Suivez nos actualités et les résultats des matchs sur notre Page Facebook <https://www.facebook.com/breizhsportsmarzanbasket>

MARZ'YOGA

Une discipline douce

Marz'Yoga, est une association loi 1901 qui a pour objet la pratique du Yoga à Marzan. Il s'agit d'une discipline douce qui peut être expérimentée par tous, quel que soit l'âge ou la forme physique. Le yoga utilise les techniques respiratoires, des postures spécifiques et la relaxation pour un meilleur bien être. Cette pratique permet de relâcher les tensions physiques ou mentales, d'accroître la souplesse, et de favoriser la mobilité des articulations Elle permet de renforcer le capital osseux, normaliser le rythme cardiaque et améliore le sommeil. Les exercices aident à mieux contrôler les émotions, le corps et l'esprit.

Un cours découverte gratuit est possible. Une tenue décontractée est souhaitée. Un tapis est prêté. Les séances sont assurées chaque lundi de 14h30 à 15h45 salle bleue, rue des Ajoncs par Béatrice Guédon professeur diplômée.

Une cotisation de 10 € par an est demandée pour l'adhésion à l'association et l'assurance ainsi qu'une participation de 195 € pour l'année pour la rémunération de l'intervenante (payable en trois fois par chèques). Pour tous renseignements vous pouvez contacter : Marie Laure Gerbaux : 06.07.17.66.57 mlgerbaux@laposte.net

MARZ'EN RANDO

Une année circonscrite mais bien conduite



L'année écoulée a confirmé que même sans aller très loin, la randonnée pouvait nous offrir ses bienfaits essentiels. L'évolution du paysage marzalais selon la saison, la météo ou même l'heure de la journée est une source inépuisable de sensations pour les amoureux de la nature. Même dans un rayon de 10km, ce petit rond si familier aux adhérents de Marz'en rando incite à redécouvrir la Vilaine, son miroir embrumé le matin ou son onde irisée sous le vent entre les deux ponts. La randonnée n'est pas qu'une façon de combattre la sédentarité, elle réconcilie le sportif et le rêveur, accordant au premier un alibi pour son lâcher prise et au second une opportunité pour sortir de son extase. Ils vont ainsi par groupes de six sur les sentiers, les uns associant leurs conversations aux bruits de la nature et les autres plus attentifs au passage d'un chevreuil ou à l'envol d'un faisán. L'écoulement cristallin des ruisseaux accompagne ces petits groupes d'amis le temps d'un dénivelé, d'une traversée rocailleuse ou d'une halte près d'un moulin. C'est le soir venu que l'écho des images du jour retarde la venue

des rêves de la nuit, car bien souvent, on y pense encore. Adhérer à Marz'en rando ce n'est pas seulement rencontrer des adeptes de la vie au grand air, c'est aussi marcher en compagnie des « gens du pays ». Ceux-là connaissent leur histoire par cœur, celle dans les livres bien sûr, mais surtout celle des chemins de l'école, des maisons rurales, des chapelles, croix, lavoirs et autres fours à pain, laissant à chacun imaginer les scènes qui donnent aujourd'hui un sens à des lieux qui resterait insignifiant pour le simple touriste. Durant cette période de restrictions sanitaires, Le rayon d'action s'est tout de même élargi en passant de 10 à 30km puis a été complètement levé le 3 mai, autorisant les circuits éloignés pour les randos « à la journée ». Espérons que cette fois-ci sera la bonne pour la reprise des activités annexes de Marz'en rando, en lien direct avec la vie de la commune. La rando douce, initiée depuis peu, accueille de plus en plus d'adeptes. Elle a été ouverte aux personnes ne cherchant pas la performance physique, mais simplement une pratique de groupe à l'air libre. Ainsi va Marz'en rando, qui

continue de marcher malgré une crise qui colle encore un peu aux chaussures, mais plus pour très longtemps, on l'espère. Bien entendu, notre file indienne

vous est ouverte si l'isolement de la crise vous a engourdi les jambes ou la tête, rien de tel que la randonnée pour raviver en douceur le cœur et l'esprit.

**INSCRIPTIONS
BREIZH SPORTS
MARZAN
BASKET**

**SAISON
2021-2022**

Tu veux jouer au basket et apprendre à dribbler et dunker?

**LA CLE DU BONHEUR ET DE
LA BONNE HUMEUR ET
SURTOUT DE L'INSCRIPTION
SE TROUVE VIA CETTE
ADRESSE :**

bsmb56130@gmail.com




**Breizh Sports Marzan
BASKET**

CLUB CYCLO

Grand Prix cycliste de Marzan



Le Grand Prix Cycliste de Marzan s'est déroulé le samedi 5 juin.

L'organisation 2021 n'aura pas été de tout repos mais notre motivation a eu raison de toutes les contraintes et imprévus.

Nous avons délocalisé nos épreuves sur le nouveau circuit de Miquel, validé à la hâte mais qui finalement remplissait toutes les cases et a vraiment plu aux coureurs.

Cette journée s'est déroulée sous un soleil radieux et malgré la jauge de 50 coureurs par épreuve imposée par les restrictions sanitaires, le public a répondu présent.

Nous remercions tous nos partenaires Marzannais qui nous ont permis de maintenir cette épreuve.

Les résultats :

Pour les Minimes qui avaient 27km à faire:

1/ KEROUEDAN QUENTIN (OC Locminé)

2/ DOLTAIRE ALEX (Véloce Vannetais)

3/ RICHARD GABIN (Véloce Vannetais) un local, fils du secrétaire de notre association.

Pour les Cadets qui avaient 54km à faire :

1/ VALER JACQUES (UC Alréenne)

2/ THIERRY PAUL (OC Locminé)

3/ DELALANDE NINO (OC Locminé)

Pour les 3ème catégorie/Juniors/Pass'Open :

1/ BISQUAY YOEN (Hennebont Cyclisme)

2/ LE PORH ROMAIN (Véloce Vannetais)

3/ CADORET CELESTIN (AC Lanester 56)



Retrouvez l'ensemble des coordonnées des associations de Marzan sur le site Internet de la commune : marzan.fr

VOS RENDEZ-VOUS

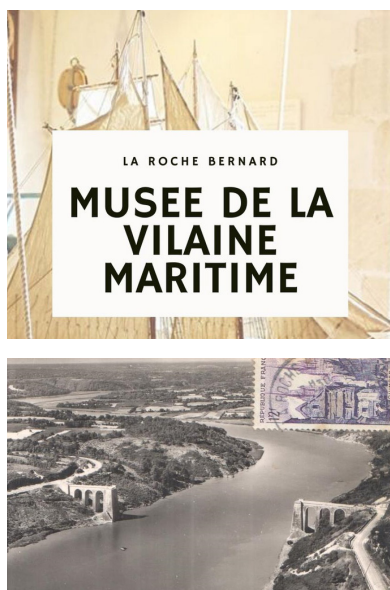
Le calendrier des animations septembre-décembre 2021 est en construction : pour ne rien manquer, surveillez l'affichage devant la Médiathèque ou demandez à recevoir la lettre mensuelle d'information numérique (c'est gratuit) par mail mediatheque@marzan.fr

DU 24 JUILLET AU SAMEDI 25 SEPTEMBRE

Exposition Une histoire de ponts

Autrefois, la traversée de la Vilaine se faisait par bac. Le passage le plus fréquenté était celui de Guédas, entre La Roche-Bernard et Marzan. La traversée se révélait bien souvent périlleuse et contraignante en raison des marées et des vents violents, mais également de la négligence de certains passeurs. Cette situation incite les élus locaux à réclamer la construction d'un pont dès le début du 19ème siècle... Cette exposition relate les efforts et les aventures des hommes pour relier les deux rives de notre belle Vilaine : 4 ponts et une passerelle, un voyage dans le temps jusqu'à nos jours. Prêt de l'Association des Amis du Musée de la Vilaine Maritime <https://lesamisdumuseevilainemaritime.jimdofree.com/>

JUILLET



SEPTEMBRE

SAMEDIS 25 SEPTEMBRE, 30 OCTOBRE, 27 NOVEMBRE, 11 DÉCEMBRE

Ateliers jeux

Découvrir des jeux (cartes, plateaux, coopératifs, etc.), passer un bon moment et mieux comprendre les règles des jeux que vous pouvez emprunter. A partir de 4 ans. De 10h00 à 11h45, le dernier samedi du mois.



TOUTE L'ANNÉE

Volontariat

Vous pouvez participer activement à la vie de votre médiathèque. Nous avons besoin d'aides pour équiper, entretenir et mettre en valeur les documents. Vous avez peut-être envie d'animer des ateliers ? De proposer de nouveaux projets ? D'accueillir les enfants des écoles de la commune ? N'hésitez pas à rejoindre l'équipe !



MODE D'EMPLOI

« L'accès à la Médiathèque, la consultation sur place des catalogues et des documents sont libres et ouverts à tous aux heures d'ouverture au public. » (Art. 2 du règlement intérieur)

L'équipe de la Médiathèque est heureuse de vous accueillir les mardi 16h-18h, mercredi : 10h-12h / 14h-18h, vendredi : 16h-18h30, samedi 9h30-12h. Abonnement individuel : adulte : 12 € /an, jeune (jusqu'à 18 ans) : 3 € /an, assistante maternelle : 3 € / an, abonnement individuel mensuel : 3 €. Vous pouvez emprunter 10 documents pour 3 semaines. Accès WIFI, ordinateurs et imprimante. Suivi de vos prêts et réservations à partir de votre compte sur notre catalogue en ligne.

OFFRE SUR PLACE

Plus de 7000 livres, 650 CD, 830 DVD, 260 jeux et 12 abonnements magazine.



MERCREDI 17 NOVEMBRE

Election du lauréat du Prix du premier roman de l'estuaire de la Vilaine

Ce Prix est un prétexte : réunir les lecteurs et les acteurs du livre, susciter la découverte, le partage, les échanges, les débats autour de la littérature. Pourquoi le premier roman ? Parce que c'est l'aventure, des terres vierges, de nouveaux univers, la naissance d'un écrivain.

Pourquoi l'estuaire de Vilaine ? Parce que c'est notre territoire, là où les eaux se mêlent, entre mer et rivière, nos chemins de flânerie, notre horizon. Un projet porté par quelques lecteurs passionnés et les principaux acteurs du livre de notre territoire : nos bibliothèques et leurs bibliothécaires, nos commerces de proximité ! Ce Prix des lecteurs est gratuit et ouvert à tous, participez ! Organisé par l'Association Coeff109 <https://www.coeff109.com>



NOVEMBRE

COUPS DE COEUR

Chernobyl

Diffusée en France en 2019 sur OCS, la mini-série Chernobyl (5 épisodes) signe la seconde plus grosse performance d'audience, derrière Game of Thrones. Produite par HBO, elle a un indice de satisfaction de 9,7 sur la plate-forme Internet Movie Database, soit mieux que Breaking Bad (9,5), Game of Thrones (9,3) et Sur écoute (9,3). Le sujet traité est pourtant dur et ne laisse pas indifférent. Le téléspectateur est immergé dans la catastrophe de l'explosion d'un réacteur de la centrale nucléaire en 1986 et suit la vie des personnages les mois suivant le drame. Manœuvres politiques, désinformation, désarroi des responsables scientifiques, souffrances de la population... Une série captivante !



DÉCEMBRE

COUPS DE COEUR

L'histoire des grands compositeurs. Claire Laurens.

A partir de 7 ans

Savez-vous que Haendel a appris à jouer de l'orgue en cachette de son père ? Que Mozart et sa sœur Nannerl ont donné des concerts à travers l'Europe avant d'avoir dix ans ? Que Poulenc a écrit la musique de Babar à la demande de sa petite cousine ? Que Messiaen allait en forêt pour prendre sous la dictée les notes que chantent les oiseaux ? La vie et l'œuvre de 41 grands compositeurs qui ont marqué l'histoire de la musique. Un CD audio contenant 41 des plus beaux chefs-d'œuvre de l'humanité. Les extraits musicaux commentés dans le livre. Des récits et des anecdotes qui rendent la musique concrète et vivante.

COUPS DE COEUR

13 à table ! Collectif

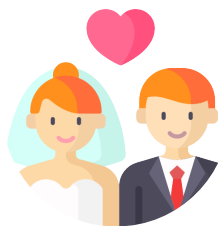
Vous faire revivre votre premier amour pour le meilleur et parfois pour le pire... en une nouvelle. Tonino Benacquista, Philippe Besson, Françoise Bourdin, Maxime Chattam, François d'Epenoux, Jean-Paul Dubois, Éric Giacometti, Alexandra Lapierre, Agnès Martin-Lugand, Véronique Alder, Romain Puertolas, Jacques Ravenne, Olivia Ruiz, Leïla Slimani et Franck Thilliez relèvent avec succès ce défi au bénéfice des Restaurants du Cœur.

OFFRE NUMÉRIQUE



Améliorez vos connaissances, formez-vous à distance et consultez une centaine de titres de presse avec ToutApprendre :
 Une offre de magazines et d'auto-formation : 70 titres de presse (dont deux quotidiens : Libération et 20 minutes), découverte des langues, l'apprentissage du français pour les non francophones, des conseils concernant la vie professionnelle, informatique et numérique, code de la route (et bateau), méthodes de musique et soutien scolaire.
 Il n'y a pas de limitation de consultation.
 Pour profiter de cette offre, rendez-vous sur le site de la Médiathèque départementale du Morbihan : <https://mediatheque.morbihan.fr/>





MARIAGES

- 22/05/2021** Gaëtan BODREFAUX et Marine RASTEL
16 rue du Château
- 29/05/2021** Jérôme LE CAM et Marie RIALLAND
12 Keruzo



NAISSANCES

- 03/09/2020** AZÉ Titouan 6 rue du Calvaire
- 26/11/2020** PITON Mylan 4 rue Théodore Botrel
- 03/01/2021** MORISSET Alix Bois Marzan
- 17/01/2021** GUIGUIAN Leïla Miquel
- 26/04/2021** BOTERF Liam 12 Cipry

Certains actes ne sont pas indiqués conformément au souhait des familles.



DÉCÈS

- 05/12/2020** Ginette POTHIER veuve de Joseph VOLANT
2 rue du Stade
- 31/12/2020** Joseph RIO 17 Rosquéran
- 12/12/2020** Philippe AGNIEL époux de Geneviève METAIS 11
Kersempé
- 12/12/2020** Fabienne DEVOS 2 impasse de l'Émeraude
- 28/01/2021** Thérèse LE CLAIRE épouse de André RIO
Le Vertin
- 14/01/2021** Maurice LE THIEC époux de Christiane TASSE
25 rue des Moulins
- 12/02/2021** René SEIGNARD époux de Arlette MITAILLÉ
16 Les Buttes de Kertuy
- 24/02/2021** Alain LOUCHART époux de Martine TURPIN
7 rue de la Mairie
- 19/04/2021** Roger LUBERT pacsé avec Thérèse MICHELO
Miquel
- 08/05/2021** Marie-Thérèse ROUSSEL veuve de Robert JOSSO
32 rue des Moulins
- 04/06/2021** Denis LE GAL époux de Claudine LE GAL
6 Kerjean

Exceptionnellement, il n'y aura pas
d'agenda des manifestations à paraître
dans ce numéro du Marz'Annonces
de juillet 2021.

1^{er} avril au 30 septembre

Fte	Déchetteries				Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Péaule	Muzillac	Damgan
Lundi	9h-12h30 13h30-18h	fermé	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h	fermé
Mardi	fermé	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h
Mercredi	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	fermé	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	fermé
Jeudi	9h-12h30 13h30-18h	fermé	9h-12h30 13h30-18h	fermé	9h-12h30 13h30-18h	fermé
Vendredi	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h
Samedi	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h

1^{er} octobre au 31 mars

Hiver	Déchetteries				Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Péaule	Muzillac	Damgan
Lundi	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Mardi	fermé	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-17h
Mercredi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Jeudi	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Vendredi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Samedi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé

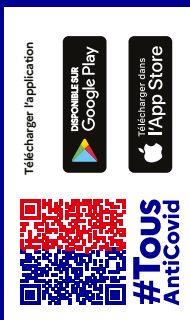
Les sites sont fermés le dimanche et les jours fériés

4 déchetteries

Muzillac 02 97 41 56 39 Kerbodo	Le Guerno 02 97 42 81 12 Rue Saint-Michel
Nivillac 02 99 90 87 99 Le Lin	Péaule 02 97 42 96 64 Théra

2 plateformes de déchets verts

Muzillac 02 97 41 56 39 Kerbodo	Damgan 06 31 41 89 97 Parc d'activités de la Lande
---------------------------------------	--



Téléchargez TousAntiCovid

Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid-19



J'active l'application notamment dans les lieux où la distanciation sociale est difficile à mettre en œuvre



Je suis alerté si j'ai eu un contact à risque et j'alerte les personnes qui ont été à proximité ces derniers jours si je suis diagnostiqué comme un cas de COVID-19



Je m'informe sur l'épidémie, je trouve des conseils personnalisés et la carte des laboratoires de dépistage proches de chez moi

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid

Marz'en pratique



MAIRIE

Nouveaux horaires à partir du lundi 30 août. La mairie de Marzan vous accueille : Lundi : 8h30-12h. Mardi : 8h30-12h - 14h-17h30. Mercredi : 8h30-12h. Jeudi : 8h30-12h - 14h-17h30. Vendredi : 8h30-12h - 14h-17h30. Samedi : 8h30-12h.



LA POSTE

Marzan dispose d'une agence postale dont les locaux et le personnel sont gérés par la commune. Elle propose les services d'un bureau de Poste classique. Lundi au samedi 9h30-12h30.



MARCHÉ

Marché tous les dimanches matins, de 9 h à 13 h, place de la Fontaine. Les exposants du marché vous proposent une vente de fruits, légumes, produits divers, produits de la mer, etc.

Numéros utiles



GENDARMERIE DE NIVILLAC

28 Clos des Métairies – 56130 Nivillac
Tél. 17 ou 02 99 90 61 06



POMPIERS

Zone Artisanale des Métairies –
56130 Nivillac
Tél. 18 ou 112



PERMANENCE DES SOINS

En cas de fermeture des cabinets médicaux, le centre d'accueil et de permanence des soins vous oriente.
Tél. 02 97 68 42 42



EN CAS D'URGENCE, LE SAMU 56

Tél. 15 ou 112



HÔPITAL

2 rue de la Piscine – 56130 Nivillac
Tél. 02 23 10 10 00



ASSISTANTE SOCIALE

02 97 69 53 01

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
*Sécurité
Égalité
Proximité*

MesConseils Covid
pour vous accompagner
dans votre quotidien
avec la Covid

Obtenez rapidement des conseils
personnalisés, pour vous et vos proches

mesconseilscovid.fr



AMBULANCES TAXI MARZAN

Sarl Breizh Ambulances
13 impasse du Saphir – 56130 Marzan
Tél. 02 99 90 88 60 ou 06 82 00 86 04



CENTRE ANTIPOISON

CHU Pontchaillou - 2 rue Henri Le
Guilloux – 35033 Rennes Cedex
Tél. 02 99 59 22 22



ENEDIS

Tél. 09 69 32 18 79
Dépannage électrique : 09 72 67 50 56



ORANGE

Service Assistance : 39 00



EAU ET ASSAINISSEMENT

SAUR EAU 02 56 56 20 09
Veolia eaux usées 09 69 32 35 29



CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. BAESSLER : 06 22 56 05 80